

Analyse des votations fédérales du 17 mai 1992

Christof Buri, Armin Kühne, Daniel Schloeth, Ulrich Klöti

Résultats des élections	Oui	Non
Adhésion au FMI et à la Banque mondiale	920'734 55,8%	728'140 44,2%
Loi sur la participation au FMI et à la Banque mondiale	929'751 56,4%	718'135 43,6%
Loi féd. sur la protection des eaux	1'151'290 66,1%	591'213 33,9%
Initiative populaire pour la sauvegarde de nos eaux	644'072 37,1%	1'093'582 62,9%
Art. constitutionnel sur la génétique et la procréation assistée	1'270'816 73,8%	450'676 26,2%
Arrêté féd. sur la création d'un service civil pour les objecteurs de conscience	1'441'920 82,5%	305'267 17,4%
Réforme du droit pénal en matière sexuelle	1'255'327 73,1%	461'605 26,9%
Participation	38,6%	

Impressum

L'Institut de recherche GfS (Adliswil/Berne) est responsable de la continuité des analyses VOX. Le commentaire de la présente analyse est l'oeuvre du Centre de recherche de politique comparée, département de politique intérieure de l'université de Zurich.

Institut de recherche GfS

Directeur de projet: Claude Longchamp
TED/Banque de données: Jürg Wild
Chef des travaux pratiques: Carlo Frühbauer
Secrétariat/Commandes: Liliana Leins, Liselotte Müller

Institut de recherche en sciences politiques

Auteurs:
Ulrich Klöti, professeur
Daniel Schloeth, Armin Kühne, Christof Burri

Traduction:

Monique Picard, Berne

Impression:

Benteli Druck SA
Seftigenstrasse 310
3084 Wabern-Berne

Commandes:

Les analyses VOX sont disponibles* au prix de frs 50.- (étranger frs 60.-) par an.

Toutes les analyses antérieures peuvent être obtenues au prix de frs 400.- (étranger frs 450.-) auprès de l'Institut GfS.

*Elles n'ont pas toutes été traduites en français.
Se renseigner.

Exemple de commande:

Analyse VOX (année complète):
Analyses VOX des votations fédérales de l'Institut GfS,
No 1 ss, Adliswil 1977 ss.

Ce numéro: C. Buri et al.: Analyse des votations fédérales du 17 mai 1992, No 45, GFS et SRSP, Adliswil 1992.

Sommaire

1. L'adhésion aux institutions de Bretton Woods	4
1.1 Situation de base	4
1.2 Connaissance de l'objet en votation	5
1.3 Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	5
1.4 Motivations du vote	9
1.5 Soutien aux arguments pour et contre	11
2. La protection des eaux	14
2.1 La loi sur la protection des eaux	14
2.11 Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	15
2.12 Motivations du vote	19
2.2 L'initiative sur la sauvegarde des eaux	20
2.21 Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	21
2.22 Motivations du vote	25
2.3 La protection des eaux en comparaison	26
2.31 Soutien aux arguments pour et contre	26
2.32 Confiance dans le gouvernement	27
3. Art. const. sur la génétique et la procréation ass.	29
3.1 Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	31
3.2 Motivations du vote	35
3.3 Soutien aux arguments pour et contre	37
4. Arrêté féd. sur la création d'un service civil pour les objecteurs de conscience	39
4.1 Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	40
4.2 Motivations du vote	43
4.3 Soutien aux arguments pour et contre	44
4.4 Prises de positions sélectionnées sur le service civil comparées dans le temps	45
5. Réforme du droit pénal en matière sexuelle	46
5.1 Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	47
5.2 Motivations du vote	50
5.3 Soutien aux arguments pour et contre	51
6. Participation	52
6.1 Connaissance des objets mis en votation	53
6.2 Implication des votant-e-s	54
6.3 Difficultés à prendre une décision	55
6.4 Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques	55
7. Les principaux résultats	59

1. La participation aux institutions de Bretton Woods

1.1 Situation de base

L'adoption de ce projet de participation a fait de la Suisse le 157^e membre des institutions de Bretton Woods. La votation du 17 mai 1992 clôt un débat public de politique économique extérieure et de politique monétaire qui durait depuis la fondation, en 1944, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, lequel débat prit un nouvel aspect, celui de la politique du développement, depuis que le FMI s'est chargé, à la mi 70, de nouvelles tâches envers le Tiers-Monde. Le scepticisme de la population suisse face aux organisations internationales mena en 1976 au rejet des paiements effectués jusque là à l'association internationale pour le développement (IDA: International Development Association) et, en 1986 à celui de l'adhésion à l'ONU¹.

La Suisse entretint néanmoins des contacts pragmatiques constants avec le FMI et la Banque mondiale qui prirent, compte tenu de la toile de fond des imbrications économiques internationales de la Suisse, petit pays exportateur, de plus en plus d'importance. La décision de principe du Conseil fédéral du 18.8.1982 d'adhérer aux deux institutions de Bretton Woods a été explicitée par le gouvernement dans son message "sur l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods" du 15.5.91.

Le Conseil fédéral présentait le projet comme une participation rationnelle à des organisations internationales, soulignant notamment les étroites relations de la Suisse avec celles de Bretton Woods et l'intérêt vital pour notre économie d'assurer politiquement nos relations économiques internationales par une participation. Le Conseil fédéral défendait le point de vue que la Suisse ne pourrait exercer une influence politique qu'en siégeant dans ces institutions. Cela seul permettrait d'intervenir sur les mesures très critiquées de politique du développement du FMI. La pauvreté et la mortalité infantile, la dette internationale, l'afflux croissant de réfugiés et la pollution mondiale ne peuvent être maîtrisés, arguait le Conseil fédéral, qu'au moyen d'une collaboration internationale renforcée. Les Chambres fédérales approuvèrent ce projet à de fortes majorités.

L'opposition qui se fit jour dans le débat public était nourrie par deux points de vue. Un premier comité d'opposition formé des Verts et d'une minorité des socialistes rejetait le projet pour des raisons tiers-mondistes. La critique portait principalement sur la dette internationale gérée par le FMI aux dépens du Tiers-Monde. Ce dernier et la Banque mondiale étaient rendus responsables de la misère de larges couches de population, des nombreux conflits sanglants, de l'immense mortalité infantile et de la dégradation de l'environnement. Conclusion: le FMI jouait par rapport au Tiers-Monde le rôle de "l'Office des poursuites".

Un deuxième comité d'opposition se composait de représentants de l'UDC, des Démocrates suisses et du Parti des automobilistes dont les arguments relevaient d'une attitude fondamentalement isolationniste. Ce comité mettait au premier plan le coût élevé d'une adhésion que ne justifiait pas le profit. Ce comité chiffrait ce coût à 10 milliards de francs.

1 Cf. VOX No 29, juin 1986.

Les partisans de l'adhésion appuyaient la position du gouvernement. On opposait au reproche général de la "terreur de l'endettement" pratiquée par le FMI la compréhension généralisée de la nécessité de lier une dette à des obligations. La Suisse ne pourrait exercer d'influence sur ces obligations qu'en adhérant aux dites institutions. On avançait, pour contrer l'argument financier du deuxième comité, le chiffre de 443 millions sur 5 ans, le reste étant essentiellement constitué d'offres de garanties lesquelles ne seraient vraisemblablement que peu demandées.

1.2 Connaissance des objets mis en votation

Tableau 1.1:

Énoncé de la teneur des objets FMI/Banque mondiale

Aspects partiels	Nombre d'énoncés ¹	Pourcent des réponses	
Adhésion	558		57%
- Adh.FMI/Banque mondiale en gén.	399	40%	
- Adhésion pour co-décider	154	16%	
- Dernier Etat à adhérer	5	1%	
- La Suisse et le Tiers-Monde	83		9%
- Aide au Tiers-Monde	55	6%	
- N'aide pas le Tiers-Monde	7	1%	
- La Suisse doit s'ouvrir et payer davantage	21	2%	
Divers énoncés	15		2%
Diverses fausses idées	112		11%

A quels aspects la population suisse s'est-elle arrêtée pour juger les institutions de Bretton Woods? Le tableau 1.1 renseigne sur les aspects de l'adhésion à Bretton Woods connus par les interviewé-e-s. Plus de la moitié (57%) se limitait à l'adhésion indiquée par le titre du projet. 16 pourcent seulement faisaient formellement la relation avec le fait d'avoir voix au chapitre. Un dixième environ nommait différents points portant sur les relations de la Suisse avec le Tiers-Monde, 30 pourcent ne donnèrent aucune indication ou ne savaient plus de quoi il s'agissait le 17 mai. Ceci indique que la moitié des interviewé-e-s ne se souvenait plus de l'objet du projet et que la majeure partie des autres mettait en évidence des aspects relativement non spécifiques de l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale. Les aspects spécifiques furent rarement énoncés.

1.3 Le comportement de vote selon les caractéristiques sociales et politiques

Nous examinons dans ce chapitre le comportement de vote de divers groupes de population. Le tableau 1.2 reflète les attitudes positives et négatives de votants et d'abstentionnistes: selon leurs propres indications, 56 pourcent des votants ont accepté le projet, un tiers environ l'a rejeté et 7 pourcent ont déposé un bulletin nul. 64 pourcent des voix matériellement valables (sans les bulletins vides) ont adopté le projet, ce qui constitue 8 pourcent de plus que la part effective des "oui" du 17 mai.

1 Deux réponses possibles. N = 610 (sans l'item "pas de réponse" ou "ne sait plus" = 379).

Tableau 1.2:

Comportement des votant-e-s et des abstentionnistes

Comportement	Votant-e-s			Abstentionnistes		
	N	% ¹⁾	% ²⁾	N	% ¹⁾	% ²⁾
Acceptation	300	64	56	132	69	33
Rejet	172	36	32	59	31	15
Subtotal	472	100	88	191	100	48
Bull. blancs	36		7	80		20
Pas de réponse	29		5	133		33
Total	537		100	404		100

On remarque par ailleurs qu'une participation plus élevée n'aurait pas abaissé le pourcentage de "oui". Un tiers seulement des abstentionnistes aurait accepté le projet, un cinquième ayant déposé des bulletins vides. Si l'on ne tient compte que des abstentionnistes qui auraient pris position par "oui" ou par "non", on constate que 69 pourcent d'entre eux - donc 5 pourcent de plus que les votants - auraient accepté le projet. Une participation plus élevée aurait donc plutôt augmenté les chances du projet.

Ce qui, bien entendu, n'exclut pas que des groupes sociaux et politiques précis ne l'auraient pas accepté ou rejeté au-delà de la moyenne. Le tableau 1.3 compare le comportement des votants à partir de deux caractéristiques sociales différentes:

- Bien qu'une coalition féminine contre le FMI et la Banque mondiale soit intervenue au Conseil national, la différence de comportement de vote entre les sexes a été infime. Les femmes (64%) ont même, en moyenne de tous les interviewés, accepté plus nettement le projet que les hommes (63%). Les femmes écologistes et socialistes n'ont pas réussi, au-delà des frontières partisans, à mobiliser la base féminine contre le FMI.
- L'âge a joué un rôle plus important. Alors que les votants ayant entre 40 et 64 ans se sont, en moyenne de tous les votants, prononcés en faveur du projet, les votants plus jeunes (60%) l'ont moins approuvé que les retraités (69%). On peut supposer que la jeune génération est plus sensible à une optique tiers-mondiste et aux doutes que le FMI suscite à cet égard.
- Les différences de comportement de vote en fonction du niveau d'instruction étaient nettes. Alors que la moitié des personnes n'ayant bénéficié que de la formation scolaire obligatoire a rejeté le projet, celles ayant fréquenté le collège et les universités l'ont approuvé au-delà de la moyenne (73%).
- La situation professionnelle différencie nettement le comportement. Les agriculteurs (29%), les ouvrières et les ouvriers (40%) ont fortement rejeté ce projet, les employé-e-s, en revanche, l'ont nettement approuvé (de 63 à 60%).
- La réaction a été nettement différente selon les régions linguistiques. Le débat sur l'EEE et la CE a démontré que la Suisse romande est nettement intégrationniste, ce qui s'est répercuté sur les institutions de Bretton Woods (80% d'approbation). Les Tessinois par contre n'ont pu se

1) Pourcent des personnes ayant fourni une réponse matérielle

2) Pourcent de toutes les personnes interviewées

Tableau 1.3:

Le comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	56	
Total VOX	64	
Sexe		
Hommes	63	- 1
Femmes	64	0
Age		
18-39	60	- 4
40-64	63	- 1
65 ans et plus	69	+ 5
Formation scolaire		
Scolarité obligatoire	50	- 14
Ecole prof. ou équiv.	60	- 4
Collège, université	73	+ 9
Situation professionnelle		
salarié-e-s total	62	- 2
indépendant-e-s, cadres	63	- 1
employé-e-s du niveau moyen	69	+ 5
autres employé-e-s	64	0
agriculteurs et agricultrices	29	- 35
ouvriers, ouvrières	40	- 24
salarié-e-s à mi-temps	59	- 5
non salarié-e-s	67	+ 3
Caractéristiques linguistiques		
Suisse alémanique	61	- 4
Suisse romande	80	+ 16
Suisse italienne	47	- 17

familiariser avec ce projet (47%). Le "oui" alémanique se situe tout juste en-dessous de la moyenne suisse (61%).

Les lignes conflictuelles deviennent apparentes lorsque l'on examine le comportement de vote selon les caractéristiques politiques des interviewés (tableau 1.4):

- L'opposition organisée en comités a mobilisé les sympathisants à différents degrés. Sur la droite, une majorité des adhérents de l'UDC a voté "non" malgré le mot d'ordre inverse. Les opposants de gauche, une coalition de Verts et de socialistes, n'ont pas réussi à drainer la base socialiste (63%), résultat de la liberté de vote décrétée par le PSS. Les sympathisants des Verts eux aussi ont en majorité approuvé le projet (53%) encore qu'un peu en dessous de la moyenne. Le PRD (80%) et le PDC (74%) ont, eux, bien réussi à mobiliser leurs troupes.

Tableau 1.4:

Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	56	
Total VOX	64	
Identification à un parti		
SVP	48	- 16
PRD/PLS	80	+ 16
PDC	74	+ 10
PES	53	- 11
PSS	63	- 1
Sans parti	65	+ 1
Axe gauche-droite		
extrême-droite	51	- 13
droite	61	- 3
centre	70	+ 6
gauche	77	+ 13
extrême-gauche	53	- 11
ne peut se situer	44	- 20
Tendance: matérialiste/post-matérialiste		
valeurs purement matérialistes	72	+ 8
valeurs mixtes	61	- 3
valeurs purement post-matérialistes	65	+ 1
Confiance dans le gouvernement		
Confiant-e-s	78	+ 14
Sceptiqu-e-s	49	- 15
Implication subjective		
basse	64	0
moyenne	67	+ 3
élevée	60	- 4

- L'auto-positionnement des interviewés sur l'éventail gauche-droite indique une nette répartition sur trois plans. Aux deux extrémités, l'approbation est nettement en-dessous de la moyenne, au centre et surtout à gauche, nettement en-dessus.

On distingue à gauche l'effet diviseur du projet. On remarquera en particulier que les opposants à l'adhésion ont trouvé le plus fort soutien auprès des groupes de population ne se situant ni à droite ni à gauche (44%).

- L'orientation matérialiste/post-matérialiste ne produit qu'une infime différence sur la décision de vote, mais ce sont tout de même les valeurs matérialistes qui prédominent dans l'acceptation du FMI et de la Banque mondiale.

- Le fait que ce projet relevait de la capacité politique de diriger se mesure à la corrélation entre une forte confiance à l'égard du gouvernement et l'approbation de l'adhésion. Un manque de confiance très marqué induisait par contre jusqu'au refus du projet.

Pour récapituler on notera que la gauche modérée et le centre, mené par le PRD, ont surmonté le scepticisme généralisé de la population suisse envers les institutions internationales tandis que le PES n'a pas réussi à mobiliser suffisamment le potentiel politique de gauche. Le fait que les milieux de la droite bourgeoise ne furent nullement unis dans l'isolationnisme a certainement été déterminant pour le succès du projet. C'est le Conseil fédéral qui enregistre un succès à travers cette votation, l'acceptation du projet dépendant fortement du degré de confiance dans les capacités politiques du gouvernement en matière de questions extérieures. Il se peut que cela exprime les attentes de la population souhaitant, face à la configuration accidentée du paysage politique actuel, des décisions claires du gouvernement.

1.4 Motivations de la décision de vote

Compte tenu du faible degré de connaissance de l'objet mis en votation et de l'importance prépondérante de la confiance dans les autorités, on peut supposer que la réduction de la complexité de la question par des slogans porteurs - des opposants en particulier - a joué un rôle considérable.

Les motivations des personnes ayant voté "non" (cf. tableau 1.5) confortent cette hypothèse. Une question ouverte permettait aux interviewés d'exprimer la motivation de leur refus. 28 pourcent des interviewés avancèrent des arguments relevant de la politique financière pour motiver leur refus. Un quart environ des interviewés avancèrent des raisons tiers-mondistes pour motiver leur "non". Les motivations correspondant aux arguments des deux comités d'opposition de droite et de gauche en fonction de l'isolationnisme ne constituaient que 12 pourcent des motivations du "non". 10 pourcent refusèrent le projet "en gros".

Comme ce fut le cas pour le nouveau régime financier mis en votation le 2.1.1991, la votation du 17.5.92 souffrit surtout de la peur diffuse de devoir payer plus d'impôts. Le climat fiscal défavorable fut, une fois de plus, exploité par la droite dont les arguments portèrent en particulier auprès des couches sociales inférieures et des agriculteurs.

Le scepticisme quant à la position actuelle du FMI sur le plan de la politique du développement vient en deuxième position pour la motivation du refus. Si l'adhésion de la Suisse n'avait pas été liée à des directives en la matière, la critique du peuple aurait eu encore plus de poids. Les autorités politiques responsables verront dans ces motivations la raison de convertir concrètement leur position affirmée avant la votation, à savoir infléchir la politique des institutions de Bretton Woods socialement et écologiquement parlant.

Le fait que les arguments isolationnistes n'aient que peu porté auprès des opposants devrait conforter les efforts de la politique d'intégration du Conseil fédéral. Il semble que la position de l'opinion publique face aux organisations internationales se soit infléchie positivement depuis la votation de 1986 sur l'adhésion à l'ONU.

Tableau 1.5:

Motivation des ayant voté "non "

	Nombre d'énoncés ¹	Pourcent des réponses
Rejet global	17	10%
Arguments de nature financière (trop coûteux/augmentations d'impôts)	48	28%
Arguments tiers-mondistes	40	23%
- le Tiers-Monde n'aura plus rien	8	5%
- le Tiers-Monde n'obtiendra pas plus	23	13%
- ne profite qu'à l'économie	9	5%
Arguments isolationnistes	21	12%
- La Suisse a assez de problèmes	5	3%
- Imbrication avec la CE, l'EEE, l'ONU	6	3%
- les organisations internationales ont trop de pouvoir	10	6%
Divers autres arguments justes	25	15%
Diverses autres motivations	35	20%
Arguments erronés	9	5%

On peut faire des conclusions similaires en ce qui concerne les motivations des partisans. C'est le désir fondamental de voir la Suisse participer politiquement plus activement à un arrière-plan international modifié qui apparaît le plus manifeste. Un dixième environ acceptait le projet en gros. Un dixième également énonçait des avantages économiques. Par contre 7 pourcent seulement justifiaient leur accord par des arguments tiers-mondistes.

Le poids important des arguments de participation anti-isolationniste indique qu'une grande majorité a suivi la ligne d'argumentation des dirigeants politiques. Avant la votation, les partisans mirent l'accent sur le fait que la Suisse entretenait déjà de nombreux contacts économiques avec Bretton Woods. Il restait à ajouter le poids politique de la voix suisse dans le réseau économique international étroitement imbriqué. 55 pourcent des ayant voté "oui" se sont prononcés en faveur d'une co-participation politique. La non-appartenance était interprétée comme une volonté d'isolation de la Suisse. Le Conseil fédéral et le parlement ont ainsi réussi à imposer leur argumentation dans la population. Un dixième des interviewés a mis l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale dans la perspective d'une autre adhésion, celle à l'EEE et à la CE.

On remarquera que les arguments relevant de la politique du développement ne motivent que dans une faible mesure le "oui" à l'adhésion. On y voit l'expression de la méfiance envers la politique du tiers-monde pratiquée par le FMI et la Banque mondiale que les partisans partagent avec les adversaires, mais qui n'y voient pas un motif de refus.

1) Uniquement les vot. mat., deux réponses possibles N = 172, (sans l'item "pas de réponse" = 13 personnes).

*Tableau 1.6:
Motivations des ayant voté "oui"*

	Nombre d'énoncés	Pourcent des réponses ¹
Arguments de nature anti-isolationniste	216	73%
- Co-décision, pas d'isolationnisme	163	55%
- Coopération avec d'autres pays dans des organisations internationales	18	6%
- Préparation à la CE, l'EEE, l'ONU	35	12%
Acceptation globale	36	12%
Arguments du profit économique	28	9%
Arguments tiers-mondiste pour l'aide au développement	21	7%
Divers arguments justes	15	5%
Diverses autres motivations	36	11%
Arguments erronés	1	0%

En résumé, on constate que la population suisse a accepté l'adhésion en premier lieu en raison de la nouvelle situation politique mondiale demandant l'engagement dans des institutions internationales, la non-adhésion signifiant l'isolement de la Suisse. Cet engagement fondamental est de bon augure pour les partisans de l'adhésion à l'EEE et à la CE.

1.5. Soutien aux arguments "pour" et "contre" au FMI et à la Banque mondiale

Afin de déterminer avec exactitude les lignes conflictuelles divisant adversaires et partisans de l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale nous avons présenté aux interviewé-e-s une liste de six énoncés avec lesquels ils avaient à se déclarer d'accord ou non. Les motivations de la décision du "oui" ou du "non" pouvaient ainsi être interprétés quand à leur valeur positionnelle. Les tableaux suivants comportent à la ligne I les questions de toutes les personnes interviewées (N=988), à la ligne II celles des votant-e-s partisans du projet (N=300) et à la ligne III celles des votant-e-s le refusant (N=172). Ce diagramme permet d'énoncer quels arguments ont été particulièrement polarisants. Les six énoncés présentés étaient étayés à partir de quatre dimensions principales. Le premier et le cinquième portent sur la teneur tiers-mondiste du projet. Le deuxième vise l'aspect des avantages économiques de l'adhésion pour la Suisse. Le troisième reprend le thème du comité de droite d'opposition, la question du coût. Le quatrième et le sixième sont axés sur la participation de la Suisse aux affaires mondiales. Ces dimensions jouaient effectivement le rôle principal au niveau des motivations.

1) Seuls les vot. mat., deux réponses possibles N = 299, (sans l'item "pas de réponse" = 15 personnes).

C'est manifestement la position par rapport à la politique du FMI face au Tiers-Monde qui a polarisé les votant-e-s. Sur l'ensemble, deux cinquièmes des interviewé-e-s estimaient que le FMI contribuait de manière décisive à la misère de larges couches de la population du Tiers-Monde et à la détérioration de l'environnement. Quelque deux tiers des adversaires partagent ce point de vue. Par contre seul un tiers environ des partisans adhère à cet argument. La critique de la politique du développement du FMI est encore plus manifeste dans les réponses au cinquième énoncé. Il ne s'agit ici ni de misère ni de dégradation de l'environnement mais d'une des causes principales, à savoir l'endettement des Etats du Tiers-Monde que ni le FMI ni la Banque mondiale n'ont réussi à abaisser. Deux cinquièmes des partisans eux-mêmes et près de trois quarts des adversaires partagent ce point de vue.

On peut donc supposer que partisans et adversaires distinguent entre politique de l'endettement du FMI et situation dans les pays du Tiers-Monde. Les interviewé-e-s sont d'avis que l'on ne peut rendre le seul FMI responsable des faits énoncés par le premier argument. Finalement il est remarquable que l'adhésion au FMI ait été acceptée en votation malgré la critique à l'égard du FMI fortement répandue dans la population.

L'énoncé concernant les avantages économiques que la Suisse retirerait d'une adhésion n'a été que relativement polarisant. Deux cinquièmes des adversaires, tout de même, concèdent cet avantage à l'adhésion. On ne s'étonnera pas qu'une forte majorité des partisans de l'adhésion (69%) partagent ce point de vue, les associations économiques ayant fait valoir, durant la campagne, que le coût de l'adhésion serait compensé par de tels avantages. Les motivations des ayant-voté "oui" (cf. tableau 1.6) démontrent cependant que celle-ci n'entraîne le "oui" que dans une faible mesure (9%) des interviewé-e-s).

C'est sur la question du coût que l'on distingue le plus nettement des divergences. Plus de deux cinquièmes des interviewé-e-s approuvent cet argument utilisé par le comité d'opposition de droite comme principale objection dans le débat contre l'adhésion de la Suisse. 70 pourcent des adversaires y souscrivent, mais seulement 27 pourcent des partisans. Dans l'ensemble, les deux lignes d'argumentation, les objections d'ordre de la politique du développement (énoncé 1 et 5) et la question du coût (énoncé 3) ont probablement été déterminantes pour la majorité relativement serrée (56%).

L'énoncé suivant selon lequel la Suisse, pays riche, doit assumer des responsabilités dans les structures de l'économie mondiale, présentait la dimension fondamentale déterminante pour le résultat de la votation. Nous l'avons déjà décrite au chapitre des motivations de la décision de "oui" ou de "non" à titre de facteurs anti-isolationniste ou isolationniste. Le dernier énoncé comporte lui aussi cette dimension. On constate cependant d'intéressantes divergences au sujet des deux énoncés. Le quatrième argument obtient, dans l'ensemble, une approbation sortant de l'ordinaire (71%). Les adversaires eux-mêmes approuvent majoritairement cet argument en faveur de l'adhésion et quelque 90 pourcent des partisans estiment que la Suisse doit assumer davantage de responsabilité à l'échelle mondiale. On obtient toutefois une différence notable comparée au sixième énoncé affirmant que la Suisse devenant membre influencerait de manière positive sur la politique du FMI et de la Banque mondiale. Alors que sur ce point aussi les partisans souscrivent

Tableau 1.7:

Evaluation des arguments pour et contre l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale

		D'accord	pas d'accord	pas de réponse
1) "La politique du FMI et de la Banque mondiale mène de vastes-couches de population du Tiers-Monde à la misère et à la destruction de son environnement."	I	39	48	13
	II	26	72	2
	III	63	32	5
2) "La participation à la Banque mondiale procurera des commandes à la Suisse et assurera des emplois."	I	56	33	11
	II	69	29	2
	III	41	54	5
3) "A une époque où il faut économiser partout, l'adhésion à la Banque Mondiale est trop coûteuse pour la Suisse."	I	43	46	11
	II	27	72	1
	III	70	27	3
4) "La riche Suisse doit assumer ses responsabilités dans l'économie mondiale."	I	71	21	8
	II	89	10	1
	III	57	41	2
5) "La politique du développement du FMI et de la Banque Mondiale ne contribue pas au désendettement du Tiers-Monde ni à l'amélioration de son économie."	I	48	40	12
	II	37	60	3
	III	72	26	2
6) "En tant que membre, - la Suisse pourra influencer positivement la politique du FMI et de la Banque mondiale."	I	59	31	10
	II	83	16	1
	III	26	72	2

fortement (83%) à ce point de vue, seul un quart des adversaires y adhèrent, ce qui constitue probablement un des facteurs du "oui" très serré. Le "non" de nombreux adversaires ne doit donc pas être interprété comme un refus d'un plus de responsabilité helvétique dans l'économie mondiale mais bien plutôt comme l'expression des doutes nourris au sujet de la possibilité pour la Suisse d'agir au sein du FMI en influant sur sa politique. Les adversaires de l'adhésion estiment que cette chance est minime.

Les réponses aux arguments avancés peuvent donc être interprétées dans deux perspectives. L'une axée sur la politique du développement du FMI sujette à caution, opinion assez largement répandue même chez les partisans de l'adhésion (cf. énoncé 5), a certainement induit une attitude de rejet. L'autre, enracinée dans les doutes émis sur la possibilité de la Suisse d'influencer concrètement la politique du FMI (énoncé 6), a réussi à bloquer une plus large acceptation du projet.

Cet arrière-plan permet à la question du coût (énoncé 3) d'obtenir un effet polarisant relativement élevé car elle était étayée d'un argument matériel explicite l'attente fondamentale au niveau des chances et des risques que comporte l'adhésion. Les sceptiques par rapport à la politique du développement et les isolationnistes estiment les coûts trop élevés. Pour celles et ceux qui espèrent et croient en l'intégration, la question du coût est secondaire. L'aspect des avantages économiques n'entraîne aussi que peu en ligne de compte.

2. La protection des eaux

Deux projets étaient soumis au souverain pour la protection des eaux: l'initiative populaire déposée en 1984 "pour la sauvegarde de nos eaux". et, contre-projet indirect, la révision de la loi fédérale sur la protection des eaux. La loi aborde plus de secteurs que l'initiative mais elle va moins loin. Un exemple: seule la loi prévoit une prescription pour la protection des eaux au niveau de l'agriculture, fixant des limites strictes pour les animaux utilitaires de nature à éviter les excès d'engrais qui se répercutent sur les eaux. En revanche, l'initiative demande un plus fort débit d'eaux résiduelles ainsi que l'assainissement et la revitalisation des eaux.

La loi ayant été très nettement adoptée par le Parlement, l'Association des usiniers qui regroupe les propriétaires de petites centrales hydro-électriques (actuellement environ 700, participant pour 0.6% à la production de courant hydraulique), craignant des mises hors service en raison des dispositions concernant les débits résiduels minimaux, lança le référendum. Durant la campagne, l'union des centrales suisses d'électricité, l'USC, d'importantes associations économiques, le PRD et d'autres politiciens de droite (notamment dans les cantons-réservoirs) s'y associèrent. Les associations pour la protection de l'environnement, le PSS, le PES, l'AdI/PEV plaidèrent pour un double "oui". Le PDC, l'UDC et d'importants partis cantonaux du PRD se prononcèrent pour un "oui" à la loi et un "non" à l'initiative. Dans la phase active de la campagne, les partisans de l'initiative furent le seul groupe important à s'engager pour la loi.

2.1 La loi fédérale sur la protection des eaux

La publication de la loi sur la protection des eaux dans le "petit livre de Berne" ne prend pas moins de 26 pleines pages. Les ayant-droit de vote en ont surtout retenu deux aspects: l'argumentation des eaux résiduelles (énoncé par 38% des interviewés) et la protection générale des eaux (36%; cf. tableau 2.1). La notion plutôt technique "d'eaux résiduelles" était principalement énoncée par les personnes ayant fréquenté le collège ou l'université et les "votant régulièrement", les Romands et les Tessinois moins fréquemment que les Suisses allemands. Le thème du problème des petites usines hydro-électriques vient en troisième position. Aucun des autres éléments ne fut nommé par plus de 10 pourcent des interviewés. Alors qu'au Parlement l'article des prescriptions pour l'utilisation d'engrais dans l'agriculture avait constitué un élément important, seules 9 personnes s'y référèrent (récapitulé sous "autres aspects"). 262 personnes ne se remémorèrent rien ou ne donnèrent pas de réponse sur ce sujet. Parmi elles 77 affirmant avoir voté.

Tableau 2.1:

Enoncés sur la teneur de la loi sur la protection des eaux

Aspect partiel du projet	Nombre d'énoncés ¹	Pourcent des réponses
Davantage d'eaux résiduelles	279	38%
Protection des rivières et des fleuves	259	35%
(Danger pour) les petite centrales	84	12%
Règlement de l'utilisation des eaux	58	8%
Pour de l'eau propre, contre la pollution	48	7%
Pour l'env. et la protection de la nature	43	6%
Problème général de l'eau	39	5%
Encore plus de lois	32	4%
Contre projet du Cf et du parlement	15	2%
Ne vas pas aussi loin que l'initiative	11	2%
Autres arguments	55	8%

2.11 Comportement de vote selon les caractéristiques sociales et politiques

Le 17 mai, 66 pourcent des participant-e-s votèrent en faveur de la loi sur la protection des eaux. La post-interview de VOX donne 7 pourcent d'acceptation de plus (cf. tableau 2.2). Les écarts de la moyenne de "oui", importants pour l'interprétation selon les catégories socio-politiques et démographiques, ne sont cependant pas affectés par cette divergence (2^e colonne du tableau).

Le point qui s'avéra le plus intéressant est celui de la domiciliation: plus elle est urbaine, plus le soutien à l'initiative est net. En d'autres termes, plus les votant-e-s sont éloignés des fleuves et rivières à protéger, plus leur sauvegarde leur paraît importante. A l'inverse, dans les régions rurales (notamment en Valais et en Suisse centrale), une part importante de la population se bat pour l'utilisation de "ses" eaux et met les intérêts économiques au-dessus des préoccupations écologiques.

Les autres groupes caractéristiques présentent les différences habituelles lorsqu'il s'agit de projets de protection de l'environnement. A savoir qu'au niveau des caractéristiques personnelles, les femmes sont plus favorables à ces projets que les hommes, les personnes cultivées plus que les moins scolarisés, les jeunes plus que les personnes âgées. C'est parmi les moins de 30 ans que l'acceptation était la plus nette, les 50-59 ans, encore plus intégrés dans le circuit économique que les plus âgés, la rejetant le plus fortement. Les personnes travaillant à plein temps étaient plus critiques que celles employées à temps partiel ou sans activité professionnelle. En pourcentage, c'est dans l'agriculture que l'on trouvait le plus d'adversaires, parmi les salarié-e-s également ainsi que chez les indépendant-e-s et les cadres. Sur le plan confessionnel on obtint une différence atypique plus grande: 10% de "oui" de plus chez les réformé-e-s que chez les catholiques, et plus atypique encore une différence de 3% chez les sans confession.

1) Deux réponses possibles. N = 726 (sans l'item "pas de réponse" = 262 interviewé-e-s).

Les deux caractéristiques du ménage présentent le schéma attendu: les propriétaires d'une maison ou d'un appartement sont plus sceptiques face au projet que les locataires. Par contre les personnes ayant récemment emménagé et qui ne sont donc pas enracinées se prononcent généralement en faveur de l'environnement, en l'occurrence de la protection des eaux.

On peut cependant supposer que les différences confessionnelles, le statut de propriétaire ou de locataires et la sédentarité ont été influencées par les différences entre ville et campagne. Dans les

Tableau 2.2:

Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	66	
Total VOX	73	
Sexe		
Hommes	69	- 4
Femmes	79	+ 6
Age		
18-29	81	+ 8
30-39	77	+ 4
40-49	72	- 2
50-59	65	- 8
60-69	70	- 3
70 ans et plus	71	- 2
Formation scolaire		
Scolarité obligatoire	68	- 5
Ecole prof. et équiv.	70	- 3
Collège, université	78	+ 5
Situation professionnelle		
salarié-e-s total	68	- 5
indépendant-e-s/cadres	57	- 16
employé-e-s de niveau moyen	77	+ 4
autres employé-e-s	86	+ 13
agriculteurs, agricultrices	47	- 26
ouvriers, ouvrières	57	- 16
employé-e-s à temps partiel	78	+ 5
non salarié-e-s total	77	+ 4
en cours de formation	90	+ 17
travail au foyer	81	+ 8
en pension	75	+ 2
Confession		
réformée	77	+ 4
catholique	67	- 6
sans confession	76	+ 3

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Propriété du logement		
Propriétaires	65	- 8
Locataires / fermiers	81	+ 8
Sédentarité		
résident-e depuis moins de 5 ans	84	+ 11
plus de 5 ans	70	- 3
Région linguistique		
Suisse alémanique	74	+ 1
Suisse romande	70	- 3
Suisse italienne	65	- 8
Agglomération		
Grands centres urbains	81	+ 8
Villes petites et moyennes	76	+ 3
Communes rurales	64	- 9

régions rurales, en particulier dans les cantons de montagne, la majorité de la population est catholique, propriétaire de son logement ou de sa maison et sédentarisée.

Du point de vue des régions linguistiques, le comportement de vote des résident-es-romands et alémaniques est très proche. Seul le Tessin, canton alpin craignant d'éventuelles restrictions d'électricité, donna un "oui" en-dessous de la moyenne.

Le tableau 2.3 décrit le comportement de vote selon les caractéristiques politiques. L'écart entre les membres d'un parti va de l'UDC avec 24 pourcent de moins que la moyenne de "oui" à ceux des Verts et de l'AdI/PEV avec 27 pourcent de plus de "oui". Les socialistes ont voté "oui" fort au-dessus de la moyenne, mais moins nettement. Le comportement des adhérent-es du PRD et du PDC - légèrement en-dessous de la moyenne du "oui" - donne une image en miroir. Une fois n'est pas coutume, les personnes ne s'identifiant à aucun parti votèrent, pour cet objet, comme la moyenne de la population.

Le critère de l'auto-positionnement gauche-droite démontre une haute concordance entre la gauche politique et le centre; ces deux groupes se sont prononcés très nettement en faveur du projet l'aidant ainsi à passer la rampe. De tous les groupes caractéristiques pris en compte ce sont ceux se positionnant à droite qui présentent les plus grands écarts. On trouve parmi eux 36 pourcent de moins que la moyenne de "oui".

On s'y attendait, la différence entre les matérialistes et les post-matérialistes est nette: les personnes dont l'intérêt est axé sur les valeurs matérialistes ont été moins nettement favorables au projet que celles pour lesquelles les valeurs idéologiques, des sites naturels intacts, par ex., sont plus importantes.

Tableau 2.3:
Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Totale effectif	66	
Totale VOX	73	
Identification à un parti		
UDC	49	- 24
PRD	64	- 9
PDC	69	- 4
AdI/PEV	100	+ 27
PES	100	+ 27
PSS	87	+ 14
Sans parti	74	+ 1
Axe gauche/droite		
extrême-droite	37	- 36
droite	56	- 17
centre	80	+ 7
gauche	86	+ 13
extrême-gauche	83	+ 10
ne peut se situer	62	- 11
Axe matérialisme/post-matérialisme		
valeurs purement matérialistes	61	- 12
valeurs mixtes	73	0
valeurs purement post-matérialistes	84	+ 11

Les 474 personnes n'ayant pas voté ont également été interrogées sur leur position (cf. tableau 2.4). Comme à l'accoutumée, une forte proportion - 40% - des interviewé-e-s de ce groupe ne pouvait ou ne voulait donner de réponse. Les non-votant-e-s ayant une opinion étaient encore plus favorables à l'objet en question que les votant-e-s. 28% d'entre eux auraient voté "oui" ce

Tableau 2.4:
Comportement des votant-e-s et des abstentionnistes

Comportement	Votant-e-s			Abstentionnistes		
	N	% ¹⁾	% ²⁾	N	% ¹⁾	% ²⁾
Adoption	368	73	72	234	82	49
Rejet	138	27	27	51	18	11
Subtotal	506	100	99	285	100	60
Bul.blanc/pas de rép.	8		1	189		40
Total	514		100	474		100

1) Pourcentage des réponses concrètes

2) Pourcentage de l'ensemble des interviewé-e-s

qui représente 9% de plus que les votant-e-s. Une participation plus élevée aurait donc conduit à un résultat encore plus net.

2.12 Motivation du vote

Les ayant-voté "oui" invoquent deux arguments principaux à leur décision (cf. tableau 2.5): la protection concrète des rivières et des fleuves (27% des réponses) et l'argument général de la protection de la nature et du paysage (22%). 11% ne mentionnent que leur approbation de la loi sans être en mesure d'argumenter. 9% mentionnent le point de l'augmentation du taux des eaux résiduelles. Une autre proposition - l'initiative "pour la sauvegarde de nos eaux" - allant plus loin que la loi sur la protection des eaux ayant été conjointement mise en votation, l'argumentation à son propos est intéressante. Trois groupes de quelque 5 pourcent lui étant favorables avancèrent des raisons tactiques. Le premier estimait que la loi constituait une première étape dans la bonne direction et se prononçait donc pour des mesures plus efficaces; le deuxième appréciait la loi comme voie intermédiaire raisonnable tandis que le troisième préférerait l'initiative, plus radicale à ses yeux. 6 pourcent des interviewé-e-s étaient favorables au "oui" en raison de l'importance attribuée à l'alimentation en électricité qu'ils estimaient assurée par la loi.

Tableau 2.5:
Motivations des ayant voté "oui"

	Nombre d'énoncés	Pourcent des réponses ¹
<i>Motivation fondamentale</i>		
Protection des eaux	93	27%
Sauvegarde générale de la nature	78	22%
Augmentation des eaux résiduelles	32	9%
Règlement de l'utilisation de l'eau	21	6%
Amélioration de la loi	13	4%
<i>Motivation tactique</i>		
Accord d'ordre général	39	11%
1. Pas dans la bonne direction	19	5%
Compromis raisonnable	15	4%
Plus rationnel que l'initiative	14	4%
Mots d'ordre des partis / recom. d. tiers	19	5%
Autres arguments	32	9%
<i>Motivations erronées</i>		
La loi assure la production de courant	21	6%
Relation avec l'énergie nucléaire	12	3%
Autres arguments erronés	8	2%

1) Uniquement les vot. mat., deux réponses possibles, N = 347 (sans l'item "pas de réponse" = 21 interviewé-e-s).

Tableau 2.6:

Motivation des abstentionnistes

	Nombre d'énoncés	Pourcent des réponses ¹
Contre plus de prescriptions et de lois	24	20%
Nous consommons toujours plus de courant	17	14%
Menaces pour les petites centrales	15	12%
Rejet d'ordre général	14	11%
La loi ne va pas assez loin	12	10%
Nuisible pour l'économie	8	7%
L'én. electr. est préférable au nucléaire	5	4%
Motivations erronées	12	10%
Autres motivations	25	21%

Le petit nombre d'ayant-voté "non" n'exprima pas d'arguments nettement dominants (cf. tableau 2.6). Le plus fréquemment énoncé - notamment par les jeunes et les membres du PRD - s'opposait à l'ensemble des nouvelles prescriptions, ("de nouvelles lois et prescriptions sont inutiles") quand bien même très peu de personnes n'étaient concrètement concernées par ces prescriptions dans leur vie quotidienne.

Venaient ensuite les inquiétudes spécifiques portant sur les restrictions de la production d'électricité et l'exploitation de petites usines hydro-électriques. Ce deuxième point était à l'origine du référendum de l'Association des usiniers romands et de son pendant alémanique. Il convient également de mentionner aussi les 10 pourcent des interviewé-e-s ayant voté "non" parce que la loi n'allait, selon eux, pas assez loin. Cet argument était particulièrement répandu chez les socialistes.

2.2 L'initiative "pour la sauvegarde de nos eaux"

La perception de l'initiative "pour la sauvegarde de nos eaux" (cf. tableau 2.7) se rapproche, sur le fond, de celle de la loi sur la protection des eaux. La notion "d'augmentation des eaux résiduelles" apparaît ici aussi au premier plan avec celle de "sauvegarde des rivières et des fleuves". La perception plus critique de cette proposition se manifeste en ceci que ces deux énoncés (positifs) sont moins fréquemment nommés (25% chacun, face à 38% , respectivement 36% pour la loi) et que deux points (négatifs) apparaissent aux deux positions suivantes "va plus loin que la loi/va trop loin" avec 22 pourcent et celle de "la menace pour les petites usines hydro-électriques" avec 21 pourcent. D'autres aspects partiels n'ont été remarqués que par 6 pourcent ou moins encore des interviewé-e-s. Un aspect nouveau par rapport à la loi proposée porte sur la "revitalisation des eaux" invoquée dans le texte de l'initiative.

1) Uniquement vot. mat., deux réponses possibles, N = 121 (sans l'item "pas de réponse" = 17 interviewé-e-s).

En additionnant les contenus on obtient une légère prédominance des aspects positifs de l'initiative. Les aspects négatifs ont manifestement pris le dessus lors de la votation.

Tableau 2.7:

Énoncé de la teneur de l'initiative pour la sauvegarde de nos eaux

Aspect partiel	Nombre d'énoncés ¹	Pourcent des réponses
Davantage d'eaux résiduelles	164	25%
Sauvegarde des fleuves et des rivières	162	25%
Va plus loin que la loi, va trop loin	143	22%
Menace pour les petites centrales	135	21%
Pour l'écologie, la protection de la nature	40	6%
Règlement de l'utilisation des eaux	32	5%
Davantage de lois	32	5%
Limitation de la production d'électricité	28	4%
Assainissement des eaux	27	4%
Pour des eaux propres, contre la pollution	23	4%
Autres teneurs	57	9%

2.21 Comportement de vote selon les caractéristiques socio-politiques

Dans le cas présent, la valeur de 39 pourcent de "oui" établie par VOX est très proche de celle de 37 pourcent obtenue en votation. Les écarts par rapport à la moyenne apparaissant entre les divers groupes sociaux sont, en règle générale, plus grands pour l'initiative "pour la sauvegarde de nos eaux" que pour le projet de loi (cf. tableau 2.8).

On remarquera en particulier la forte différence entre les sexes: les femmes ont voté à 48 pourcent pour l'initiative, les hommes à 32 pourcent seulement. Un tel écart -16 points de pourcentage - n'avait jamais été enregistré dans les analyses VOX effectuées depuis 1977!

On obtint en 1990 un écart de 15 pourcent pour l'initiative pour l'abandon de l'énergie nucléaire², l'initiative de 1992³ pour la limitation des expériences sur les animaux comportait un écart de 14 pourcent, de même que l'initiative de Rothenturm en 1987, pour l'égalité des droits de l'homme et de la femme en 1981 et celle pour l'abaissement de l'âge de la retraite en 1978. On obtint une différence de 13 pourcent lors de la votation sur les taxes poids lourds en 1986 et pour le nouveau droit matrimonial et successoral en 1985. En moyenne générale de toutes les votations depuis 1977, le comportement des hommes et des femmes ne divergeait que de quelque 2 pourcent⁴. De fortes différences se manifestaient donc sur les objets touchant à l'égalité des sexes et à la protection de l'environnement, sujets sur lesquels les femmes se prononcent d'une manière plus nette

1 Deux réponses possibles. N = 657 (sans l'item "pas de réponse" = 331 interviewé-e-s).

2 C. Burri, D. Schloeth: Analyse VOX no 40, Zurich, avril 1991.

3 F. Passy, V. Mottier, F. Giacomo, D. Caramani, H. Kriesi: Analyse Vox no 44, Zurich, avril 1992.

4 C. Longchamp: Comparaison du comportement de vote des femmes et des hommes (annexe), in Commission fédérale pour les questions féminines (éd.): Prenez Place, Madame, Berne 1990.

que les hommes. Le seul objet déviant de ce schéma fut l'abaissement de l'âge de l'AVS rejeté au-dessus de la moyenne par les femmes.

Revenons à l'initiative "pour la sauvegarde de nos eaux". Les différences enregistrées à partir de l'âge, du degré de formation, de la propriété et de la sédentarité s'égalisent sur celles des attitudes face à la loi sur la protection des eaux. Les plus jeunes l'adoptèrent au-dessus de la moyenne, les plus âgé-e-s la rejetèrent fortement, les 50-59 ans de la manière la plus manifeste. Chez les moins de 30 ans le projet a obtenu une acceptation de la majorité. Les moins cultivé-e-s, les plus sédentaires et les propriétaires la refusèrent plus nettement que les plus cultivé-e-s, les résident-e-s de moins longue date et les locataires. Les données se rapportant à la profession ou au degré d'activité professionnelle donnent le même schéma. On remarquera qu'aucun des agriculteurs interviewés n'a voté "oui", ce qui reflète la peur qui s'est fait jour durant la campagne que l'acceptation de l'initiative n'entraîne des pertes pour l'irrigation. Les étudiants, en revanche, ont accepté l'initiative populaire à un taux de "oui" de 70 pourcent.

A l'inverse de l'attitude par rapport à la loi sur la protection des eaux, les ayant-droit de vote protestants n'acceptèrent l'initiative qu'en-dessous de la moyenne, les sans confession en revanche bien au-dessus de la moyenne. Les Romand-e-s se placent à 11 pourcent au-dessous de la moyenne d'acceptation, les interviewé-e-s de langue italienne à 63 pourcent, une distorsion manifeste découlant du petit nombre de personnes interviewées dans ce groupe: le 17 mai, le vote du canton du Tessin donnait une moyenne de 39 pourcent de "oui".

Comme pour l'objet précédent, le comportement de vote est manifestement différent selon la domiciliation. Ceci constitue une des variables explicatives les plus importantes pour le rejet de l'initiative; les habitant-e-s des grands centres urbains veulent majoritairement protéger de manière

*Tableau 2.8:
Comportement des groupes socio-démographiques*

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	37	
Total VOX	39	
Sexe		
Hommes	32	- 7
Femmes	48	+ 9
Age		
18-29	56	+ 17
30-39	49	+ 10
40-49	35	- 4
50-59	27	- 12
60-69	30	- 9
70 ans et plus	31	- 8

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Formation scolaire		
Scolarité obligatoire	31	- 8
Ecole prof. et équiv.	37	- 2
Collège, université	43	+ 4
Situation professionnelle		
salarié-e-s total	31	- 8
indépendant-e-s, cadres	33	- 6
employé-e-s de niveau moyen	39	0
autres employé-e-s	48	+ 9
agriculteurs, agricultrices	0	- 39
ouvriers, ouvrières	26	- 13
salarié-e-s à temps partiel	49	+ 10
non salarié-e-s	44	+ 5
en cours de formation	70	+ 31
travail au foyer	50	+ 11
en pension	28	- 11
Confession		
réformée	34	- 5
catholique	39	0
sans confession	64	+ 25
Propriété du logement		
propriétaire	32	- 7
locataire / fermier	46	+ 7
Sédentarité		
résident-e depuis moins de 5 ans	57	+ 18
depuis plus de 5 ans	34	- 5
Région linguistique		
Suisse alémanique	40	+ 1
Suisse romande	28	- 11
Suisse italienne	63	+ 24
Agglomérations		
Grands centres urbains	56	+ 17
Villes petites et moyennes	42	+ 3
Communes rurales	29	- 10

re radicale les cours d'eaux campagnards qui leur manquent; à l'inverse, plus de deux tiers des habitant-e-s des campagnes, directement intéressés à l'utilisation de ces eaux, estiment les inconvénients de l'initiative plus considérables que ses avantages.

Le tableau 2.9 répertorie le comportement de vote des groupes caractéristiques selon des critères politiques. On trouve des majorités d'acceptation chez les socialistes, les membres du PES et de l'AdI/PEV, les Verts avec 90 pourcent de "oui" fournissant le résultat le plus probant des groupes examinés dans ce chapitre. Chez les partis gouvernementaux de droite par contre on obtient une part de "oui" de 14 à 26 pourcent seulement. Avec un écart de -25 pourcent, l'UDC prend la tête

du camp de l'opposition, elle se situe même à 4 pourcent en-dessous de la moyenne en ce qui concerne la loi sur la protection des eaux.

*Tableau 2.9:
Comportement selon les caractéristiques politiques*

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	37	
Total VOX	39	
Identification à un parti		
UDC	18	- 21
PRD	26	- 13
PDC	14	- 25
AdI/PEV	54	+ 15
PES	90	+ 51
PSS	63	+ 24
Sans parti	32	- 7
Axe gauche /droite		
extrême-droite	18	- 21
droite	24	- 15
centre	30	- 9
gauche	52	+ 13
extrême-gauche	73	+ 34
ne peut se situer	32	- 7
Axe matérialisme/post-matérialisme		
valeurs purement matérialistes	26	- 13
valeurs mixtes	38	- 1
valeurs purement post-matérialistes	58	+ 19

Plus la personne interviewée se situe elle-même à droite, plus manifeste est le rejet; pour celles se situant au centre, le "non" obtient encore 70 pourcent. Ce dernier groupe se différencie nettement par rapport aux deux projets: le "oui" à la loi sur la protection des eaux est à égalité avec celui des personnes se situant à gauche ou à l'extrême-gauche tandis que, pour l'initiative, il se rapproche nettement des deux catégories de la droite. Plus une personne interviewée est attachée aux valeurs matérialistes, plus elle rejette facilement l'initiative populaire.

Les non-votant-e-s ayant une opinion auraient accepté l'initiative dans le même rapport (60% à 40%) que les votant-e-s l'ont fait (cf. tableau 2.10). Une différence aussi flagrante est rarement observée. Un taux d'abstentionnisme moins élevé aurait ainsi porté les auteurs de l'initiative très près de la majorité populaire.

Parmi les non-votant-e-s, presque tous les groupes pris en compte auraient voté "oui" en majorité, les plus de 64 ans par exemple, ainsi que les indépendant-e-s, les habitant-e-s des campagnes et les adeptes du PRD. Dans ce groupe d'ayant-droit de vote, les opposants furent nombreux à voter

alors que les partisans s'abstiennent en majorité. Au niveau du degré de culture, on observe le phénomène inverse: pour les votant-e-s, plus le niveau de culture était élevé plus grande était la part de "oui", pour les non-votant-e-s, plus la formation scolaire était basse plus le "oui" aurait été élevé.

Tableau 2.10:
Comportement des votant-e-s et des abstentionnistes

Comportement	Votant-e-s			Abstentionnistes		
	N	% ¹⁾	% ²⁾	N	% ¹⁾	% ²⁾
Adoption	193	39	38	161	60	34
Rejet	304	61	59	107	40	22
Subtotal	497	100	97	268	100	56
Bul. bl/pas de réponse	15		3	208		44
Total	512		100	476		100

2.22 Motivation du vote

C'est la protection de la nature et de l'environnement qui domine comme motivation (tableau 2.11) chez les partisan-e-s (27%), suivie par la protection concrète des eaux. 8 autres pourcent se prononçaient encore plus nettement pour la protection de l'environnement ("Il est grand temps pour l'environnement", "l'écologie passe avant l'économie"). La majorité des partisan-e-s voit plutôt l'occasion de s'engager pour l'environnement que les objectifs spécifiques de l'initiative

Tableau 2.11:
Motivations des ayant voté "oui"

	Nombre d'énoncés	Pourcent. des réponses ³⁾
Protection de la nature et de l'environ	45	27%
Protection des eaux	42	25%
D'accord de manière générale	15	9%
Urgent pour l'environnement	13	8%
Davantage d'eaux résiduelles	10	6%
Donner un signal, le plus possible de "oui"	10	6%
La loi et l'init. sont nécessaires	8	5%
Pour les poissons et les pêcheurs	5	3%
Motivations erronées	4	2%
Mots d'ordre des partis/recomm. de tiers	6	4%
Autres motivations	27	16%

1) Pourcentage des interviewé-e-s ayant donné une réponse concrète

2) Pourcentage de l'ensemble des interviewé-e-s

3) Uniquement vot. mat., deux réponses possibles, N = 165 (sans l'item "pas de réponse" = 28 interviewé-e-s).

(équilibre des eaux résiduelles, obligation d'assainissement des eaux supportant de lourdes charges, fonds de dédommagement). 6 pourcent ont voté "oui" pour des raisons tactiques afin de faire capoter plus nettement l'initiative populaire. A part cela, on obtient relativement peu de différences dans le poids des motivations exprimées pour le soutien à la loi sur la protection des eaux. Les radicaux motivèrent leur vote au-dessus de la moyenne par une acceptation générale et plus particulièrement le souhait de l'augmentation des eaux résiduelles. Ils furent en revanche moins nombreux à énoncer la protection des eaux et la protection de l'environnement comme motivation.

Tableau 2.12:
Motivations des ayant voté "non"

	Nombre d'énoncés	Pourcent des réponses ¹
L'initiative va trop loin / trop radicale	176	65%
Menace pour la production de courant	32	12%
Plutôt l'énergie hydr. que le nucléaire	24	9%
Menace pour les petites centrales / Il faudrait construire plus de centrales	18	7%
La loi est suffisante	12	4%
L'initiative nuit à l'économie	9	3%
Trop d'écologie	8	3%
Motivations erronées	9	3%
Mots d'ordre des partis / recom. de tiers	6	2%
Autres motivations	18	7%

65 pourcent des ayant voté "non" estimaient que le projet allait trop loin (tableau 2.12). Le groupe de loin le plus important n'arguait donc pas sur le fond mais à partir d'un schéma standardisé concernant les initiatives, conforté en cela par la comparaison avec le contre-projet indirect du Conseil fédéral et du parlement. 12 pourcent (8% d'hommes et 16% de femmes) craignaient que l'initiative entraîne d'importantes restrictions d'électricité, pour 9 pourcent (de Romand-e-s en particulier) l'énergie hydraulique constitue un moindre mal par rapport à l'énergie nucléaire et 7% seulement motivaient leur "non" par la menace pesant sur les petites usines hydro-électriques. Les socialistes ayant voté "non" exprimaient une inquiétude dépassant la moyenne au sujet de l'alimentation en électricité et arguaient de la priorité de l'énergie hydraulique sur l'énergie nucléaire.

2.3 Les projets de protection des eaux mis en comparaison

2.3.1 Soutien aux arguments pour et contre des projets de protection des eaux

Six énoncés sur l'ensemble des projets pour la protection des eaux (cf. tableau 2.13) furent soumis aux interviewé-e-s. En plus du total des ayant-droit de vote (ligne I) nous avons subdivisé les

1) Uniquement vot. mat., deux réponses possibles, N = 271 (sans l'item "pas de réponse" = 33 interviewé-e-s).

votant-e-s en trois groupes interrogés par rapport à leur position. Outre le groupe des partisan-e-s manifestes de la protection des eaux (ayant voté deux fois "oui", ligne II) et celui des opposant-e-s convaincus (ayant voté deux fois "non") le groupe entre deux dont l'attitude différenciée a été victorieuse présente un intérêt particulier (ligne III). La majorité de ce dernier groupe se prononça, pour l'évaluation des six arguments, comme la catégorie des ayant voté deux fois "non".

Des majorités toutes catégories, sauf celle des ayant voté deux fois "non", estiment que les limitations de la production d'énergie hydraulique menacent les petites usines hydro-électriques (argument 3) et que l'initiative aurait entraîné des effets extrêmement négatifs (argument 5). Elles se rejoignent également sur le point de vue que de nouvelles installations de production d'énergie hydraulique ne profiteraient pas en premier lieu à l'exportation d'électricité (argument 4).

Les quatre catégories confondues partent du point de vue que les derniers cours d'eau ne doivent pas être sacrifiés à la production d'énergie (argument 6) mais aussi de celui que l'énergie hydraulique est écologique et devrait par conséquent être davantage utilisée (argument 1). Ce dernier argument est également invoqué par une majorité serrée des ayant voté deux fois "oui".

C'est la polarisation de l'argument 2 qui frappe le plus: qui a dit "non" à l'initiative populaire réfute le point de vue qu'elle aurait garanti une protection absolue des eaux. Les partisan-e-s et l'ensemble des ayant droit de vote sont convaincus du contraire, même après la votation.

2.32 Confiance dans le gouvernement et décision de vote

Lors de la votation, 66 pourcent ont voté pour la loi, l'initiative, elle, n'obtint que 37 pourcent. Dans l'échantillonnage VOX, 191 personnes constituent le groupe entre deux, à l'opinion différenciée, ayant voté "oui"/"non". Comment se compose ce groupe qui a contribué à la victoire de l'un et de l'autre projet?

On y trouve, comparé à la moyenne des ayant-droit de vote, nettement plus d'hommes; les jeunes de moins de 40 ans sont peu présents, les plus âgés sur-représentés, la part de retraité-e-s se situant donc en-dessus de la moyenne.

Les citadins des grandes villes sont plus rares, les gens des campagnes plus nombreux. Plus de personnes vivent depuis plus de dix ans au même endroit, moins n'ont emménagé qu'au cours des derniers cinq ans. 52 pourcent de ce groupe sont protestants (41 pourcent pour la moyenne), ce qui abaisse le pourcentage de catholiques et de personnes sans confession. Le PDC et le PRD sont sur-représentés, l'auto-positionnement sur l'axe gauche-droite donne une nette montée du centre.

La différenciation des réponses concernant la confiance dans le gouvernement est frappante (cf. tableau 2.14). Dans le total des interviewé-e-s comme dans le total des votant-e-s, quelque 10 pourcent de plus qui n'ont aucune confiance dans le gouvernement que celles et ceux se fiant à lui. L'attitude par rapport au gouvernement n'a donc pas influencé le vote.

Tableau 2.13:

Evaluation des arguments pour et contre les projets concernant la protection des eaux

		D'accord	pas d'accord	pas de réponse
1) "L'eau fournit de l'énergie écologique et renouvelable. Nous devrions utiliser plus d'énergie hydraulique."	I	67	23	10
	II	47	45	8
	III	80	19	1
	IV	76	12	12
2) "Seule l'initiative 'pour la sauvegarde de nos eaux' demandant suffisamment d'eaux résiduelles garantit la protection des derniers cours d'eaux intacts."	I	45	39	16
	II	80	12	8
	III	14	82	4
	IV	22	70	8
3) "Les limitations de production résultant de nouvelles prescriptions menacent les petites centrales."	I	47	32	20
	II	36	51	13
	III	59	30	11
	IV	77	14	9
4) "De nouvelles centrales hydrauliques fournissent avant tout du courant destiné à l'exportation."	I	31	47	22
	II	49	37	14
	III	17	70	13
	IV	18	71	11
5) "L'initiative pour la sauvegarde des eaux, réduit massivement la production de courant et coûtera des milliards."	I	40	36	24
	II	20	68	12
	III	60	27	13
	IV	69	22	9
6) "On ne peut pas sacrifier les derniers cours d'eau pour quelques kWh de plus. Le rendement des centrales existantes peut-être amélioré sans utiliser une goutte d'eau en plus."	I	67	17	16
	II	87	5	8
	III	66	25	8
	IV	53	38	9

Si l'on répartit les votant-e-s selon leur décision on obtient un résultat étonnant: la différence entre confiance et méfiance est de quelque 20 pourcent dans tous les sous-groupes. La méfiance l'emporte aussi bien chez les défenseurs convaincus de la nature (ayant voté 2 x "oui") que chez les détracteurs de la protection des eaux (ayant voté 2 x "non"), dans le groupe entre deux la confiance l'emporte!

Cette très forte divergence par rapport au gouvernement pourrait s'expliquer par le fait que les personnes ayant voté selon les recommandations des autorités en concluent avoir plus de confiance. La question portant sur la confiance est posée, après bien d'autres, en fin d'interview.

On en déduira que la confiance dans le gouvernement est une attitude profondément ancrée n'étant pas directement influencée par le projet soumis à votation. La disposition à suivre le mot

d'ordre du Conseil fédéral et du Parlement semble plutôt inversement proportionnelle à la confiance mise en eux.

Tableau 2.14:
Confiance dans le gouvernement et comportement

"D'une manière générale, je fais confiance au gouvernement au Palais fédéral. Il oeuvre pour le bien de tous en son âme et conscience."

Sont d'accord	
Total des ayant-droit de vote (988)	36%
Total des votant-e-s (514)	39%
Ayant voté 2x "oui" (167)	31%
Ayant voté "oui"/"non" (191)	52%
Ayant voté 2x "non" (112)	35%

"Au Palais fédéral on décide toujours plus au détriment du peuple et toujours moins à son avantage. Le gouvernement ne s'informe plus de nos besoins et de nos souhaits."

Sont d'accord	
Total des ayant-droit de vote (988)	47%
Total des votant-e-s (514)	46%
Ayant voté 2x "oui" (167)	52%
Ayant voté "oui"/"non" (191)	33%
Ayant voté 2x "non" (112)	56%

Le groupe des "oui"/"non" a par ailleurs consulté le "petit livre de Berne" au-dessus de la moyenne, ce qui induit un lien direct entre la confiance dans le gouvernement et le comportement de vote.

3. L'article sur la procréation assistée et le génie génétique

L'initiative déposée le 13 avril 1987 "contre l'application abusive des techniques de reproduction et de manipulation génétique à l'espèce humaine" (initiative du Beobachter) a déclenché un débat passionné. Personne n'a certes jamais contesté qu'il fallait un règlement pour éviter les abus, seuls des directives et quelques jugements du Tribunal fédéral existant au niveau fédéral. Les opinions divergeaient cependant fortement quant au fond des règles à édicter. L'initiative du Beobachter ayant été retirée, seul le contre-projet du parlement fut mis en votation le 17 mai.

Les adversaires du projet venaient de deux horizons.

Un groupe aux valeurs éthiques chrétiennes mettait en avant le problème éthique non résolu de l'utilisation d'embryons malades et non utilisables lors de fécondations in vitro. On octroierait de trop grandes responsabilités éthiques aux médecins auxquels il reviendrait de décider de la valeur ou de la non-valeur de la vie humaine. Il convient d'édicter de strictes interdictions face au risque de grossesse multiple et des avortements qu'elle rend nécessaires, de même que contre des décisions eugéniques lors de malformations des embryons. En revanche, l'ensemble des propositions contenues dans le 2^e paragraphe de l'article constitutionnel qui comble un vide juridique était accepté.

Le second groupe se composait des milieux directement concernés, les femmes et les handicapé-e-s, lesquels s'élevaient eux aussi en premier lieu. contre les techniques de procréation. Les femmes refusaient catégoriquement la perte de leur autonomie par rapport à leur corps et leur capacité de procréer. Les handicapé-e-s craignaient que l'article constitutionnel n'entraîne, à moyen terme, une pression sociale limitative.

Les adversaires du projet annoncèrent avant la votation qu'ils défendraient leurs exigences au moyen d'initiatives populaires. Le comité suisse d'action, d'obédience éthique et chrétienne, contre les abus de la fécondation artificielle de l'être humain entend lancer une initiative contre la fécondation in vitro et la fécondation artificielle à base de dons de sperme, donc contre les techniques de la médecine procréatrice. Le "groupe suisse de travail génie génétique", formé d'organisations de protection de l'environnement, de la nature et des animaux se déclara insatisfait de l'article constitutionnel au niveau de l'utilisation du patrimoine germinal et génétique d'animaux, de plantes et d'autres organismes.

Tableau 3.1:

Énoncés sur la teneur de l'article sur la génétique et la procréation assistée

Aspects partiels du projet	Nombre des énoncés ¹	Pourcent des réponses
<i>Empêcher globalement les abus de manipulations:</i>	227	31
Empêcher les manipulations	119	16
Limiter les manipulations	108	15
<i>Protéger l'être humain face à la recherche:</i>	190	26
Pas d'expériences sur les humains	101	14
Limitation de la recherche	89	12
<i>Motivations relevant de la procédure:</i>	142	20
Base de la loi	134	19
Contre-projet à l'init. du Beobachter	8	1
<i>Motivations conc. la procréation:</i>	122	17
Règlement de la procréation	95	13
Divers aspects positifs et négatifs	27	4
<i>Motivations relevant d'autres règnes:</i>		
Règlement des interventions sur les animaux et les végétaux	30	4
Pour l'évolution de la recherche	18	2
Divers énoncés	39	5
<i>Diverses motivations erronées:</i>	52	7
Interdiction des bébés-éprouvettes	23	3
Autres énoncés erronés	29	4
Ne sait plus/se sent dépassé-e	32	4

1 Deux réponses possibles. N = 724 (sans l'item "pas de réponse" = 264 interviewé-e-s).

Indépendamment de la votation du 17 mai, il entend exercer une pression au moyen d'une initiative populaire afin d'obtenir au niveau de la loi des limitations restrictives pour le génie génétique hors du domaine humain (interdiction des brevets de plantes et d'animaux modifiés génétiquement, de la production d'animaux manipulés génétiquement et de la mise en liberté intentionnelle d'organismes manipulés génétiquement). Après l'acceptation de l'article constitutionnel le 17 mai, les groupes en question envisageant des initiatives populaires entendent poursuivre leurs objectifs dans le cadre de la législation.

La campagne avant les votations mit en évidence le fait que les votant-e-s étaient placés face à une décision éthique difficile. Nous avons demandé aux interviewé-e-s quels aspects du projet étaient prioritaires pour eux. Le tableau suivant informe sur ce point. Pour environ un tiers des ayant-droit de vote, il s'agissait de l'objectif fondamental de l'article constitutionnel de barrer la route aux abus du génie génétique et de la technologie de la procréation. Environ un quart des interviewé-e-s mirent l'accent sur la protection de l'être humain rendue nécessaire par l'évolution des techniques. Un cinquième voyait avant tout dans l'article constitutionnel la base de futurs articles de loi. Seuls 17 pourcent énoncèrent à titre de motivation les méthodes de procréation les plus critiquées dans le cadre de la campagne et 4 pourcent seulement évoquèrent la réglementation du domaine non humain.

3.1 Comportement de vote selon les caractéristiques sociales et politiques

Le tableau suivant documente les réactions positives et négatives des votant-e-s et des abstentionnistes: 70 pourcent des personnes ayant voté, selon leurs propres dires, acceptèrent le projet. 26 pourcent le refusèrent, 4 pourcent déposèrent des bulletins nuls ou ne donnèrent pas de réponse. Les personnes ayant effectivement voté (sans les bulletins nuls) acceptèrent le projet à 73 pourcent, ce qui correspond au pourcentage effectif de "oui" du 17 mai.

Presque la moitié des abstentionnistes n'était pas en mesure de donner des indications ou aurait déposé des bulletins nuls, une proportion élevée qui indique la difficulté de prendre une décision en la matière. Seul un tiers serré aurait accepté le projet. Trois cinquièmes des votes valables

Tableau 3.2
Comportement des votant-e-s et des abstentionnistes

Comportement	Votant-e-s			Abstentionnistes		
	N	% ¹⁾	% ²⁾	N	% ¹⁾	% ²⁾
Adoption	357	73	70	154	60	32
Rejet	134	27	26	101	40	21
Subtotal	491	100	96	255	100	54
Bul.blanc/pas de rép.	21		4	221		46
Total	512		100	476		100

1) Pourcentage des personnes n'ayant pas donné de réponse concrète

2) Pourcentage de l'ensemble des interviewé-e-s

matériellement auraient accepté le projet. Une participation plus élevée aurait donc aussi vraisemblablement conduit à son acceptation.

On peut cependant envisager que certains groupes socio-politiques auraient refusé ou accepté ce projet encore plus nettement. Le tableau suivant fournit une comparaison du comportement de vote de différents groupes sociaux.

- Bien que le projet ait suscité une opposition parfois radicale de la part de plusieurs groupements féminins, les femmes ne furent pas beaucoup moins nombreuses (71%) que les hommes (74%) à l'accepter. Le groupe de femmes qui avait joué sur des arguments chrétiens et féministes durant la campagne n'a donc pas réussi à convaincre de manière décisive.
- On constatera que les personnes âgées n'ont pas été nombreuses à adhérer à ce projet. Ce sont en majorité les 30-59 ans qui ont voté "oui". Le pourcentage de "oui" est particulièrement élevé parmi les plus jeunes votant-e-s.
- La formation scolaire induit des différences très nettes au niveau du pourcentage du "oui". Tout juste la moitié des votant-e-s (49%) de formation scolaire obligatoire acceptèrent le projet alors que les personnes ayant bénéficié d'une formation supérieure ou ayant fréquenté l'université y adhèrent en nombre (85%).
- Chez les salarié-e-s, ce sont les agriculteurs qui eurent le plus de mal à accepter le projet (53%). Les indépendant-e-s et les cadres eux-aussi restent en-dessous de la moyenne (62%). On remarquera, dans la catégorie des non-salarié-e-s la forte acceptation des personnes en cours de formation (95%).
- On peut s'étonner que l'appartenance confessionnelle n'ait eu aucune influence sur le comportement de vote. Les sans confession ont voté, dans l'ensemble, de la même manière que les catholiques et les réformés. Les personnes combattant le projet pour des raisons chrétiennes et éthiques le faisaient indépendamment de leur confession.
- Le comportement par régions linguistiques ne se différencieait lui aussi que dans une proportion minime. La Suisse romande a accepté un peu en-dessous de la moyenne (69%).
- La domiciliation, en revanche, joua un rôle. Les centres urbains (84%) acceptèrent le projet beaucoup plus nettement que les communes rurales (67%).

On distingue plus nettement les lignes politiques conflictuelles en examinant les caractéristiques politiques des interviewé-e-s:

- Tous les partis gouvernementaux et le PES ont pu convaincre leurs troupes de suivre le mot d'ordre. Le plus grand nombre de "non" revient aux milieux de l'UDC (64%) et du PDC (65%). Ces deux partis, le PDC en particulier, avaient avancé, durant la campagne, des arguments de l'ordre de l'éthique chrétienne. Le pourcentage le plus fort de "oui" provient des milieux du PES et du PSS qui ont accepté le projet plus nettement que les partis de droite (UDC, PRD et PDC).
- L'auto-positionnement sur l'échelle gauche/droite confirme les différences de comportement de vote entre les partis de droite et ceux de gauche. Plus une personne se situe à droite plus faible est son acceptation du projet.

Par contre, la critique spécifiquement de gauche et féministe ne semble pas avoir convaincu de larges couches de la population. Le peu d'adhésion à la droite du centre démontre que les motivations éthiques chrétiennes eurent plus d'effet.

Tableau 3.3:
Comportement par groupes socio-démographiques

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	74	
Total VOX	73	
Sexe		
Hommes	74	+ 1
Femmes	71	- 2
Age		
18-29	81	+ 8
30-39	73	0
40-49	74	+ 1
50-59	73	0
60-69	63	- 10
70 ans et plus	66	- 7
Formation scolaire		
Scolarité obligatoire	49	- 24
Ecole professionnelle ou équiv. collège, université	70 85	- 3 + 12
Situation professionnelle		
salarié-e-s total	72	- 1
indépendant-e-s, cadres	62	- 11
employé-e-s niveau moyen	78	+ 5
autres employé-e-s	74	+ 1
agriculteurs, agricultrices	53	- 20
ouvriers, ouvrières	70	- 3
employé-e-s à temps partiel	78	+ 5
non salarié-e-s total	73	0
en cours de formation	95	+ 22
travail au foyer	71	- 2
en pension	68	- 5
Confession		
réformée	74	+ 1
catholique	71	- 2
sans confession	72	- 1
Région linguistique		
Suisse alémanique	73	0
Suisse romande	69	- 4
Suisse italienne	76	+ 3
Agglomération		
Grands centres urbains	84	+ 11
Villes petites et moyennes	71	- 2
Communes rurales	67	- 6

- En fin de compte le degré de confiance dans le gouvernement (80%) et de méfiance envers lui (63%) s'est répercuté sur l'acceptation du projet. Cependant les personnes ayant le plus approuvé le projet l'ont fait indépendamment de leur attitude face au gouvernement (83%). On a constaté, en fait, durant la campagne, que c'était surtout la confiance dans d'autres disciplines (médecins et chercheurs) qui passait au premier plan. La question de la confiance dans les autorités se déplaçait en fait sur la législation à mettre en oeuvre à partir de l'article constitutionnel.

Tableau 3.4:
Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	74	
Total VOX	73	
Identification à un parti		
UDC	64	- 9
PRD	77	+ 4
PDC	65	- 8
AdI/PEV	85	+ 12
PES	83	+ 10
PSS	84	+ 11
Sans parti	71	- 2
Axe gauche/droite		
extrême-droite	54	- 19
droite	60	- 13
centre	72	- 1
gauche	86	+ 13
extrême-gauche	81	+ 8
ne peut se situer	67	- 6
Confiance dans le gouvernement		
confiance	80	+ 7
ni confiant, ni sceptique	83	+ 10
méfiance	63	- 10

On peut affirmer, en résumé, que le projet a été en premier lieu accepté dans les grands centres urbains ainsi que par les plus jeunes et les personnes ayant bénéficié d'une formation scolaire poussée. C'est l'opposition nourrie d'éthique chrétienne des milieux politiques conservateurs (UDC et PDC) qui a le plus fortement agi contre le projet.

Sur la gauche, en revanche, l'adhésion fut particulièrement prononcée ainsi que dans les milieux du PES et du PSS. Les adversaires spécifiques au sein de ce groupe (femmes, handicapés, Verts et alternatifs) n'obtinrent pas le soutien espéré. L'acceptation est dépendante de la confiance dans le gouvernement de concrétiser l'objectif fondamental de l'article constitutionnel (éviter les abus et protéger la dignité humaine).

3.2 Motivations de la décision de vote

Cette dernière indication se trouve confirmée par les motivations de la décision de vote des ayant-voté "oui" (cf. tableau 3.5).

42 pourcent des partisans énoncèrent des motivations relevant de la nécessité d'une réglementation législative. A leurs yeux l'article constitutionnel constituait le moyen de combler le vide juridique. Ils suivaient en ceci le Conseil fédéral qui, dans le cadre de la campagne, ne fut pas sans rappeler l'histoire de la législation de l'interruption de grossesse et les inconvénients d'un statu quo incontrôlé au niveau législatif. Les motivations du "oui" indiquent clairement la direction à donner à la législation en la matière. Un tiers environ des partisan-e-s demande la protection contre des abus de manipulation de ces techniques modernes. Un cinquième énonça des motivations similaires évoquant la protection de l'être humain par rapport à la recherche. 13 pourcent pou-

Tableau 3.5:
Motivations des ayant voté "oui"

	Nombre d'énoncés	Pourcent des réponses ¹
<i>Motivations relevant de la procédure:</i>		
Nécessité d'une loi	115	35%
Premier pas imposant des limites	19	6%
Des prescriptions minimales valent mieux que rien	2	1%
<i>Contre les abus de manipulations:</i>		
Protection contre les abus	76	23%
Empêcher les manipulations	29	9%
<i>Protéger l'être humain face à la recherche:</i>		
Limitier les exp. sur les humains	28	8%
Limitation de la recherche	24	7%
L'homme doit connaître ses limites	10	3%
Trop dangereux si on ne fixe pas de limites	5	2%
<i>Motivations relevant de la recherche:</i>		
La recherche doit pouvoir évoluer	21	6%
La recherche a encore des ressources	13	4%
Lutte contre les maladies	10	3%
<i>Motivations concernant la procréation:</i>		
Assistance aux couples sans enfants	2	1%
<i>Mots d'ordre des partis</i>		
Recommandations de tiers	9	3%
Divers arguments	27	8%
Divers arguments erronés	3	1%
Ne sait pas/Se sent dépassé	2	1%

1) Uniquement les ayant voté mat., deux réponses possibles, N = 332 (sans l'item "pas de réponse" = 18 interviewé-e-s).

vaient accepter le projet parce qu'il n'empêchait quand même pas la poursuite de la recherche avec les avantages qu'elle présente. Seul 1 pourcent cependant invoqua formellement, à titre de raison d'accepter le projet, l'aide à apporter aux couples sans enfant. Le propos des partisan-e-s était donc plutôt d'éviter les inconvénients que d'encourager les avantages présentés par ce secteur scientifique évoluant rapidement.

Les motivations de refus du projet (cf. tableau 3.6) sont particulièrement intéressantes. Nous avons déjà constaté que ce ne sont pas les arguments spécifiques de milieux bien déterminés de la gauche (femmes, handicapés, Verts et alternatifs) qui ont eu l'impact souhaité mais les raisons relevant de l'éthique chrétienne. La peur suscitée par le génie génétique et les interventions sur la nature se trouvait au premier plan. Pour plus de la moitié des ayant-voté "non", le projet n'était pas, sur ce point, suffisamment restrictif. Les réponses données ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure on envisage une stricte interdiction des techniques en question. Hormis sur ce point, on peut supposer une possibilité de consensus entre les "oui" et les "non". Pour les ayant-voté "oui" aussi, c'est la protection de l'être humain qui figure au premier plan. Des restrictions doivent l'assurer. Mais, à l'inverse des opposants, c'est sur la concrétisation législative que se portent leurs attentes. 8 pourcent ont refusé forfaitairement le projet. 1 pourcent seulement en invoquant la réglementation du domaine non humain. Les 5 pourcent d'énoncés tenant, dans une perspective libérale, le projet pour insuffisamment restrictif et, partant, le rejetant, ne jouent qu'un rôle minime.

Tableau 3.6:
Motivations des ayant voté "non"

	Nombre d'énoncés	Pourcent des réponses ¹
<i>Projet trop peu restrictif:</i>	56	53%
Peur de la génétique/ des interventions sur la nature	48	46%
Dans l'ensemble le projet ne va pas assez loin	8	7%
<i>Projet trop restrictif</i>	5	5%
<i>Opposition générale:</i> (mauvaise solution)	7	8%
<i>Contre la réglem. dans le sect. non humain</i>	1	1%
Mots d'ordre des partis	1	1%
Recommandation de tiers	3	3%
Diverses motivations	22	21%
Motivations erronées	11	10%
Ne sait pas/Se sent dépassé	6	6%

1) Uniquement les vot. mat., deux réponses possibles, N = 105 (sans l'item "pas de réponse" = 21).

3.3 Soutien aux arguments "pour" et "contre"

Afin de déterminer clairement les lignes conflictuelles fondamentales entre les partisans et les opposants de l'article constitutionnel sur les techniques de procréation assistée et de génie génétique, on présenta aux interviewé-e-s quatre énoncés sur lesquels ils devaient indiquer leur accord ou leur désaccord. On trouve dans le tableau 3.7, à la ligne I, les réponses de tous les interviewé-e-s (N=988), à la ligne II celles des ayant-voté "oui" (N=357) et à la ligne III celles des ayant-voté "non" (N=134). Ce graphique permet de se prononcer sur le degré de polarisation des arguments.

Le premier énoncé n'obtint aucune majorité; il suggérait que l'article constitutionnel permettait trop de manipulations sur l'être humain et les règnes animal et végétal (46%). Le jugement inverse n'obtint pas de majorité non plus (35%). Un cinquième des interviewé-e-s ne se prononça pas. Cette opinion globale sur l'article constitutionnel révèle la difficulté éthique. Les partisan-e-s du projet ne réfutent cette assertion qu'à une majorité relative. L'attitude des opposant-e-s est plus claire. Plus des trois quarts (78%) ont sans doute rejeté le projet par crainte d'un excès de manipulations.

Tableau 3.7:
Evaluation des arguments pour et contre l'article sur le génie génétique¹

		D'accord	pas d'accord	pas de réponse
1) "Le nouvel art. const. sur la procréation et la génétique permet trop de manipulations sur l'être humain, les animaux et les végétaux."	I	46	35	19
	II	31	57	12
	III	78	16	6
2) "Animaux et végétaux devraient pouvoir être brevetés à titre d'inventions techniques."	I	13	69	18
	II	14	74	12
	III	12	73	15
3) "Le génie génétique permet de nouvelles méthodes de lutte contre le cancer, le sida etc."	I	57	21	22
	II	69	15	16
	III	43	38	19
4) "La procréation en éprouvette, intervention sur la nature humaine, devrait être interdite."	I	58	28	14
	II	54	35	11
	III	72	21	7

1) La ligne I comporte le total des 988 interviewé-e-s, la ligne II les ayant mat. voté "oui" (357 personnes), la ligne III les ayant voté "non" (134 personnes).

Malgré l'acceptation du projet, on peut admettre que de vastes couches de la population restent méfiantes face au potentiel de risques et d'abus du génie génétique et attendent, en conséquence, des réglementations législatives restrictives. Il n'y a pratiquement pas eu de polarisation entre partisans et opposants sur cet aspect fondamental.

Les réponses au quatrième énoncé corroborent ce fait. La majorité (58%) approuve l'assertion que la procréation en fivette constitue une intervention sur la nature humaine et devrait être interdite. Une majorité des partisans et presque trois quarts des opposants se prononcent en faveur d'une interdiction. On peut donc admettre que le projet n'a pas été accepté pour satisfaire au souhait des couples sans enfant mais en vertu du principe qu'une réglementation au niveau fédéral était préférable au vide juridique. Nous avons déjà vu au chapitre des motivations du "oui" que le problème des couples sans enfant ne pesait pas lourd (cf. tableau 3.5). Les réponses au premier et au quatrième énoncé confirment que l'attitude libérale du Conseil fédéral en la matière, à savoir qu'il ne convenait pas d'empêcher les couples d'avoir un enfant par d'autres moyens que la manière naturelle artisanale, n'a pas été un argument décisif pour l'acceptation du projet.

Le deuxième énoncé se rapporte au domaine extra-humain abordé sommairement à l'al. 3 de l'article constitutionnel par rapport à une norme de compétence attribuée au Conseil fédéral. Les partisans et les opposants expriment clairement que la formulation de l'al. 3 de l'article constitutionnel spécifiant que "la dignité de la créature ainsi que la sécurité de l'être humain, de l'animal et de l'environnement" ne devait pas permettre que les résultats de la recherche scientifique en la matière, définis par l'industrie et le gouvernement comme des "technologies-clés" soient "brevetés à titre de découvertes techniques".

Le troisième énoncé se rapporte à un autre aspect important. Une majorité de 57 pourcent de tous les ayant-droit de vote adhère à l'assertion que le génie génétique contribue à la mise au point de nouvelles méthodes de lutte contre le sida, le cancer et autres maladies. Les partisans du projet fournissent une nette majorité (69%). Environ deux cinquièmes des opposants sont du même avis.

Durant la campagne comme dans l'énoncé des motivations du vote, il est nettement apparu que les raisons d'encourager la recherche génétique dans le domaine non humain n'entraient pas au premier chef dans les motivations du "oui" (seuls 13 pourcent des ayant-voté "oui" énoncèrent des arguments de l'ordre de la recherche. Cf. tableau 3.5).

On concluera, pour résumer, que ni les aspects fondamentaux de la médecine de la procréation ni ceux touchant le domaine non humain ne polarisèrent partisans et opposants (cf. énoncés 2 à 4). Les réponses aux arguments que nous avons avancés indiquent la direction souhaitée pour la législation. La recherche ne doit pas être limitée de telle sorte que des progrès dans la lutte contre les maladies deviennent impossibles. Mais la recherche au niveau animal et végétal ne doit pas être libéralisée au point que les créatures et les organismes non humains puissent être brevetés et exploités comme des marchandises. La possibilité de procréer des "bébés-éprouvettes" n'obtient aucune majorité auprès des ayant-droit de vote, pas même auprès des partisans du projet. Cet aspect de la question a suscité, durant la campagne, une vive opposition de la part de divers comités se réclamant de valeurs éthiques chrétiennes, de groupes féminins et d'organisations de

handicapés. L'acceptation du projet ne les relègue pas dans la minorité, ils partagent le consensus des ayant voté "oui".

Ce sont donc d'autres aspects qui ont été déterminants pour l'acceptation. On nommera, d'une part, le point de vue politique d'un "consensus éthique minimal" de notre société pluraliste, mis en avant durant la campagne. D'autre part, le raisonnement voulant que cet article constitutionnel valait, dans tous les cas, mieux que le statu quo du vide juridique antérieur, a été certainement important pour la majorité. Ceci se manifeste dans le fait que la nécessité d'une réglementation législative en tant que première étape et réglementation minimale a provoqué de nombreux "oui" (cf. tableau 3.5). Les doutes partagés par les partisans au sujet du potentiel de risques et d'abus de ce domaine de la recherche ne les ont pas entraînés à voter contre le projet d'article constitutionnel. Il faudra que la loi calme ces doutes.

4. Arrêté fédéral sur l'introduction d'un service civil pour les objecteurs de conscience/Service civil

L'introduction d'un service civil pour les objecteurs de conscience a été, durant les deux dernières décennies, plusieurs fois l'objet de votations populaires. Le projet de service civil de remplacement de 1977 a été rejeté par le peuple par 62 pourcent de "non". L'opposition à ce projet reposait sur le principe que l'introduction d'un service civil affaiblirait l'armée d'une manière inadmissible¹.

Le rejet de l'initiative populaire lancée en 1984 "pour un authentique service civil sur la base de la preuve par l'acte" fut encore plus net. Le libre choix demandé par les auteurs de l'initiative entre le service militaire et un service de remplacement fut combattu par les opposants parce qu'il fut perçu comme une entreprise destinée à saper le service militaire obligatoire. Le "non" à l'initiative constituait une profession de foi face à l'armée².

Enfin, en 1991, la révision de la loi pénale militaire (la réforme Barras) fut acceptée par 56 pourcent des ayant-droit de vote³. L'objectif du Conseil fédéral et du parlement était de désamorcer le plus vite possible le problème de l'objection de conscience. Les objecteurs arguant de raisons éthiques ou d'ordre religieux ne seront plus passibles d'emprisonnement mais condamnés à un service civil d'intérêt communautaire. La peine est encore prononcée par un tribunal militaire, mais on renonce au moins à l'inscrire au casier judiciaire. Ce compromis bénéficiait de l'appui des partis gouvernementaux qui considéraient la réforme Barras comme une solution intermédiaire réalisable à court terme et comme étape sur la voie d'une solution constitutionnelle.

C'est dans cette optique que les Chambres fédérales ont adopté, en 1991, une modification de la Constitution. Le principe "Chaque Suisse est tenu au service militaire" (art. 18, 1er al.) a été assorti du complément "La loi prévoit l'organisation d'un service civil".

1 Cf. Analyse VOX no 4, Zurich, décembre 1977, p.6 et 10ss.

2 Analyse VOX no 21, Zurich, février 1984, p.12ss.

3 Analyse VOX no 42, Zurich, juin 1991.

Cette formulation fut critiquée dans le cadre de la campagne avant la votation du 17 mai 1992 par des milieux isolés de la droite conservatrice et de gauche, la critique portant indirectement sur le texte constitutionnel. Tandis que les uns s'interdisaient toute relativisation du principe de l'obligation de servir, les autres estimaient la formulation trop peu libérale, l'article constitutionnel - dans l'interprétation du Conseil fédéral - n'incluant pas le libre choix entre le service militaire et le service civil. D'une manière générale, la modification de la Constitution restait incontestée et l'acceptation du projet avec 82,5 pourcent de "oui" l'entérina. La forme concrète d'un service civil de remplacement est réglée au niveau législatif. La solution définitive risque cependant de susciter une forte opposition.

4.1 Comportement de vote selon les caractéristiques socio-politiques

Le tableau 4.2 résume les attitudes des interviewé-e-s au sujet du projet de service civil. Sur ceux qui, selon leurs propres dires ont voté, 82 pourcent dirent "oui" et 12 pourcent "non". 5 pourcent ne donnèrent pas de réponse ou mirent un bulletin blanc dans l'urne. En ne tenant compte que des ayant-matériellement voté (donc sans les bulletins blancs), on obtient 87 pourcent d'acceptation du projet. Les interviewé-e-s s'écartent ainsi de 4 bons pourcents du résultat de la votation du 17 mai.

L'analyse du comportement de vote selon les caractéristiques socio-politiques n'indique que de minimes différences entre les groupes spécifiques:

- Le projet a été accepté dans tous les groupes socio-politiques à une large majorité. On trouve l'acceptation la plus faible chez les agriculteurs (73%), les ouvrières et les ouvriers (74%).
- Outre la profession, la formation scolaire influa sur le comportement de vote. Les interviewé-e-s ayant quitté l'école après la formation scolaire obligatoire (78%) ou ayant fait un apprentissage

Tableau 4.2:
Comportement par groupes socio-démographiques

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	83	
Total VOX	87	
Sexe		
Hommes	85	- 2
Femmes	90	+ 3
Age		
18-29	94	+ 7
30-39	88	+ 1
40-49	90	+ 3
50-59	82	- 5
60-69	79	- 8
70 ans et plus	85	- 2

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Formation scolaire		
Scolarité obligatoire	78	- 9
Ecole professionnelle ou équiv.	84	- 3
Collège, université	96	+ 9
Situation professionnelle		
Salarié-e-s total	87	0
Indépendant-e-s, cadres	85	- 2
Agriculteurs, agricultrices	73	- 14
Employé-e-s et fonctionnaires de niveau moyen	90	+ 3
Autres employé-e-s et fonctionnaires	90	+ 3
Ouvriers, ouvrières	74	- 13
Salarié-e-s à temps partiel	87	0
Non salarié-e-s total		
en cours de formation	98	+ 11
travail au foyer	89	+ 2
en pension	86	- 1
Région linguistique		
Suisse alémanique	88	+ 1
Suisse romande	82	- 5
Suisse italienne	95	+ 8

ge (84%) ont eu moins tendance à accepter le projet que celles et ceux ayant fréquenté le collège ou l'université (96%).

- Le taux de pourcentage d'acceptation est légèrement plus élevé chez les jeunes citoyen-ne-s (de 18 à 29 ans: 94%, 70 ans et plus: 85%). On note une légère causalité linéaire entre l'âge et le comportement de vote.

Une analyse du comportement de vote selon les caractéristiques politiques (tableau 4.3) indique plus clairement les lignes conflictuelles du vote sur le service civil:

- La réforme Barras, préconisant une décriminalisation partielle des objecteurs de conscience, s'attira l'opposition des deux extrémités de l'éventail politique. Le projet mis en votation le 17 mai a été, lui, selon les données que nous avons obtenues, accepté sans exception par les partisans du PdT, de FRAP (Frauen macht Politik) et des Verts. Le pourcentage des opposant-e-s du PSS n'est que de 6 pourcent.

Le taux d'acceptation des sympathisant-e-s des autres partis gouvernementaux se situe un peu en-dessous de la moyenne (PRD: 85% de "oui"; PDC/PCS 79% de "oui"). Les interviewé-e-s proches de l'UDC en particulier ne purent souvent pas se décider à accepter ce projet (71% de "oui"). Le rejet le plus fort (50% de "non") se manifeste à l'extrême-droite (Démocrates suisses, Parti des automobilistes, Union démocratique fédérale de Suisse UDF). Ce groupe de peu de poids n'a pas influé sur le résultat global.

Tableau 4.3:
Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	83	
Total VOX	87	
Identification à un parti		
UDC	71	- 16
PRD/PLS	85	- 2
PDC/PCS	79	- 8
PES	100	+ 13
PSS	94	+ 7
sans parti	90	+ 3
Axe gauche/droite		
extrême-droite	56	- 31
droite	74	- 13
centre	91	+ 4
gauche	96	+ 9
extrême-gauche	95	+ 8
ne peut se situer	87	0
Tendance matérialiste/post-matérialiste		
valeurs purement matérialistes	77	- 10
valeurs mixtes	87	0
valeurs purement post-matérialistes	98	+ 11

- Ce tableau est confirmé par l'auto-positionnement sur l'axe gauche-droite. Les interviewé-e-s se situant à la droite du centre rejetèrent le projet notablement plus fréquemment que les autres votant-e-s.
- Comparées à l'orientation gauche-droite, les appréciations sont peu significatives pour le comportement de vote. La préférence pour les valeurs post-matérialistes correspond bien à une acceptation du projet de service civil au-dessus de la moyenne mais de peu d'effet sur l'ensemble de la votation.

L'analyse des données mène à la conclusion que l'opposition de principe au service civil émanait en premier lieu de milieux conservateurs et des interviewé-e-s de bas statut socio-économique.

4.2 Motivations de vote

Quelles raisons les votant-e-s invoquent-ils pour justifier leur vote? Nous avons, pour le savoir, utilisée la question ouverte, non étayée par des argumentations, avec possibilité de deux réponses seulement (cf. tableau 4.4).

Tableau 4.4:
Motivation des ayant voté "oui"

	Nombre d'énoncés	Pourcent des réponses
Décriminalisation des objecteurs (notamment de ceux invoquant des raisons de conscience)	180	41%
Un service civil est plus rationnel qu'une peine d'emprisonnement	125	29%
Besoin de réforme. le service civil demandé de longue date, adaptation à notre époque	55	13%
Le service civil est une "bonne chose"	40	9%
L'armée est problématique	28	6%
Bonne solution pour les "tire-au-flanc"	14	3%
Divers arguments justes	30	7%
Divers arguments erronés	25	6%
Autres raisons	15	3%

- Un tiers serré de partisan-e-s du projet estiment qu'un service civil pour les objecteurs de conscience est plus sensé qu'une peine de prison. Certains ajoutent qu'un service de travail instauré par la Confédération permettrait de régler leur affaire aux tire-au-flanc.
- Le souhait principal du plus grand groupe d'interviewé-e-s est la décriminalisation de l'objection de conscience, en particulier lorsqu'elle relève de raisons d'éthique ou de convictions religieuses.

Tableau 4.5:
Motivations des ayant voté "non"

	Nombre d'énoncés	Pourcent des réponses
Un service civil serait une injustice par rapport aux citoyens faisant leur devoir; les jeunes hommes doivent faire du service militaire	25	42%
L'armée est nécessaire (le service civil affaiblirait l'armée)	11	19%
Mauvaise solution, trop extrême	5	8%
Divers arguments justes	7	12%
Autres raisons	16	27%

Uniquement vot. mat., deux réponses possibles N = 434 (sans l'item "pas de réponse" = 8 interviewé-e-s).
Uniquement vot. mat., deux réponses possibles N = 59 (sans l'item "ne sait pas/pas de réponse" = 7 interviewé-e-s).

- Pour 13 pourcent des interviewé-e-s, la question du service civil devrait être résolue depuis longtemps, 9 pourcent estiment que ce serait «une bonne chose» et 6 autres pourcent entendent par leur "oui" au service civil dire "non" à l'armée.

Les motivations des ayant-voté "non" sont pratiquement toutes de même nature (cf. tableau 4.5): pour ces personnes, le principe de l'astreinte au service militaire vient au premier plan et elles ne veulent le relativiser sous aucun prétexte. La notion de "service civil" est associée à celle de "tire-au-flanc" et de "mauvais citoyen". En bonne logique, l'argument selon lequel un service civil serait inéquitable pour les citoyens faisant leur devoir est donc le plus fréquemment énoncé (42%). La décriminalisation des objecteurs de conscience est perçue comme un affaiblissement de l'armée ou comme une première étape vers sa suppression.

4.3 Soutien des arguments "pour" et "contre" la révision du code pénal militaire

Le questionnaire soumis aux interviewé-e-s se terminait par une liste d'arguments fondamentaux concernant le service civil. Les réponses sont récapitulées au tableau 4.6. Il s'avère qu'une nette majorité des interviewé-e-s se prononce en faveur d'un service civil. Les positions des opposant-e-s et partisan-e-s du projet mis en votation le 17 mai 1992 sont diamétralement opposées, à l'exception d'un seul point sur lequel les deux camps se rejoignent. Confrontés à la question de savoir si la possibilité de faire un service civil doit être réservée aux objecteurs de conscience ou si l'on

Tableau 4.6:

Evaluation des arguments pour et contre la révision du droit pénal militaire (pourcentage linéaire)

		D'accord	pas d'accord	pas de réponse
1) "L'emprisonnement des-objecteurs est incompatible avec les droits de l'homme."	I	77	17	6
	II	85	12	3
	III	29	61	10
2) "Seul les objecteurs ne pouvant faire du service militaire pour des raisons de conscience et le prouvant lors d'un examen peuvent être exemptés."	I	53	41	6
	II	52	46	2
	III	64	27	9
3) "Le service civil serait une injustice par rapport aux citoyens faisant leur devoir."	I	19	75	6
	II	10	88	2
	III	83	14	3
4) "Chacun devrait pouvoir choisir librement entre service civil et service militaire."	I	61	34	5
	II	66	33	1
	III	17	76	7

I = Total int.

II = "oui"

III = "non"

pourrait concevoir qu'un refus de servir pour des raisons politiques permettrait d'y accéder, les opposant-e-s sont unanimes: le service civil ne doit être accordé qu'à ceux qui sont en mesure de rendre plausibles les raisons morales de leur refus de servir (év. au moyen d'un «examen de conscience».)

Mais, parallèlement, une majorité des interviewé-e-s et des ayant-voté "oui" se dit favorable au libre choix entre le service civil et le service militaire. Cette contradiction (entre les attitudes par rapport aux arguments 2 et 4) peut être interprétée ainsi: si le service civil et le service militaire sont aussi astreignants l'un que l'autre, le libre choix doit être possible. Il convient toutefois de préciser que se seront les détails concrets - durée et forme - qui décideront de l'acceptation du service civil à titre de solution de remplacement équivalente.

L'avis de la majorité des ayant-voté "non" estimant qu'un service civil constituerait une injustice à l'égard des citoyens se pliant au service militaire ne trouve aucun écho auprès des autres interviewé-e-s. Trois quarts des personnes interrogées pour cette étude estiment à l'inverse qu'une peine d'emprisonnement pour les objecteurs de conscience est incompatible avec le principe des droits de l'homme.

4.4. Positions de principe au sujet d'un service civil sélectionnées en comparaison entre le passé et actuellement

Tableau 4.7:

Evaluation des arguments pour et contre un service civil comparés dans le temps'
(Base = total des interviewé-e-s; pourcentage linéaire)

		D'accord	pas d'accord	pas de réponse
1) "Seuls les objecteurs ne pouvant faire du service militaire pour des raisons de conscience et le prouvant lors d'un examen peuvent être exemptés."	1983	60	33	7
	1991	49	43	8
	1992	53	41	6
2) "Le service civil serait une injustice par rapport aux citoyens faisant leur devoir."	1983	33	61	6
	1984	46	48	6
	1991	24	66	10
3) "Chacun devrait pouvoir choisir librement entre service civil et service militaire."	1983	40	57	3
	1991	59	34	7
	1992	61	34	5

4 Sources:

1983: Haltliner Karl W. (1986): Der Bürger und seine Verteidigung. Sicherheitspolitische Meinungsbilder in der Schweiz. Auswertung einer Repräsentativbefragung. Berne, Rapports de l'Institut de sociologie de l'université de Berne.

1984: Analyse VOX de la votation fédérale du 26 février 1984. Zurich: GfS, FSP.

1991: Analyse VOX de la votation fédérale du 2 juin 1991. Zurich: GfS, FSP. Les énoncés varient d'une enquête à l'autre ("service civil" au lieu de "astreinte au travail" par ex.). Les données sont comparables.

Les données d'enquêtes précédentes permettent de mesurer l'évolution de l'opinion publique au sujet du service civil (cf. tableau 4.7). On ne discerne pratiquement pas de changement par rapport à l'année dernière. La tendance à l'élargissement du soutien accordé à une solution "libérale" du problème de l'objection de conscience constatée durant la dernière décennie se maintient.

Alors qu'en 1983 57 pourcent des interviewé-e-s se prononçaient contre le libre choix entre le service civil et le service militaire (argument 3), c'est aujourd'hui la majorité des interviewé-e-s qui l'accepte.

L'attitude par rapport aux raisons invoquées pour le refus de servir entraînant la nécessité de créer un service civil de remplacement est le point ayant le moins changé. En 1983 deux tiers des interviewé-e-s n'accordaient la libération du service militaire qu'à des objecteurs de conscience motivés par des raisons d'éthique; en 1992, 50 pourcent partagent encore cet avis (argument 1).

En 1984, près de la moitié des interviewé-e-s percevaient le service civil comme un préjudice porté à ceux qui s'acquittaient de leur service militaire. Ce chiffre est, entretemps, passé à moins de 20 pourcent. Un service civil est manifestement tenu, actuellement, pour aussi sensé que le service militaire.

5. Réforme du droit pénal en matière sexuelle

Parent pauvre à l'ombre des enjeux de l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale, porteurs du point de vue publicitaire, le droit pénal en matière sexuelle datant de 1942 était le dernier objet de la votation du 17 mai 1992. L'objectif du Conseil fédéral et du parlement était d'assurer le libre arbitre des citoyennes et des citoyens quant à leur comportement sexuel et de protéger les jeunes de perturbations de leur développement sexuel. Les points principaux de la révision portaient sur la flexibilité de la limite d'âge de protection (en clair la dépénalisation d'actes sexuels entre jeunes ayant presque le même âge), la possibilité de poursuite pénale en cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail et de viol entre époux, l'interdiction absolue de la pornographie hard et l'égalisation des normes du droit pénal des rapports homosexuels et hétérosexuels.

Deux comités ont demandé le référendum:

- l'un s'élevait en particulier contre la dépénalisation d'actes d'ordre sexuel entre jeunes du même âge, l'atteinte aux droits des parents et la remise en question de la cohésion de la société humaine.
- L'autre interprétait la révision de la loi comme une libéralisation non souhaitée favorisant «la désagrégation et la décadence de notre société». «De précieux principes de morale biblique [seraient] balayés par une règle immorale privilégiant le plaisir; on [pousserait] nos enfants à la perversion, [ce qui revient à] s'accommoder à la légère de conséquences graves, telles qu'une forte augmentation du nombre de grossesses précoces, de la transmission du sida entre adolescents, etc.».

A eux deux, ces comités référendaires ont recueilli plus de 140'000 signatures.

Mais la majorité des citoyen-ne-s ne suivirent pas l'argumentation des opposant-e-s, la révision du droit pénal en matière sexuelle a été acceptée le 17 mai 1992 par 73 pourcent de "oui".

La plupart des interviewé-e-s ont décrit de façon plus ou moins précise le fond du projet mis en votation (cf. tableau 5.1).

- Le point le plus fréquemment énoncé - pas tout à fait correctement cependant - est celui de l'abaissement de l'âge de protection (47% des interviewé-e-s). Une formulation plus précise, telle que "dépénalisation des actes d'ordre sexuel entre jeunes du même âge" ne fut utilisée que par 14 pourcent des interviewé-e-s.
- Un quart environ des interviewé-e-s savait que le viol entre époux constituerait désormais un délit. D'autres points, l'interdiction absolue du porno hard, par ex.. ne furent que rarement énoncés.
- Un cinquième des interviewé-e-s associait le projet de révision de la loi à une "libéralisation" ou à une "adaptation aux moeurs actuelles".

Tableau 5.1:

Énoncé sur la teneur du projet

Aspects partiels	Nombre d'énoncés ¹	Pourcent des réponses
Age limite de protection/Abaissement de cet âge:		
Age en général	470	47%
Impunité pour les amours juvéniles entre partenaires du même âge	329	33%
	141	14%
Punissabilité du viol entre conjoints libéralisation, adaptation aux valeurs morales actuelles	222	22%
	204	20%
Pénalisation des abus sexuels	23	2%
Interdiction de la pornographie hard	14	1%
Divers autres énoncés justes	38	4%
Divers autres énoncés erronés	52	5%
Autres énoncés	61	6%

5.1 Le comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques

Selon leurs propres dires, 54 pourcent des interviewé-e-s ont voté le 17 mai, 74 pourcent "oui", 18 pourcent "non", 9 pourcent ayant déposé des bulletins blancs. Le taux de partisan-e-s du projet de notre échantillonnage se chiffre ainsi à 81 pourcent (des ayant matériellement voté). La différence entre ce pourcentage et le résultat effectif de la votation se chiffre donc à 8 pourcent.

Les tableaux 5. 2 et 5.3 démontrent que ce sont quelques caractéristiques socio-démographiques et politiques qui ont nettement influencé le comportement de vote. Outre les facteurs connus de l'âge et du degré de culture, lesquels influent plus particulièrement d'une manière générale sur les votes, nous avons obtenu, dans le cas présent, des écarts significatifs des valeurs moyennes selon l'état civil et la situation professionnelle.

1 Deux réponses possibles. N = 807 (sans l'item "pas de réponse" = 181 interviewé-e-s).

- Les interviewé-e-s les plus jeunes et les plus cultivés furent plus nombreux à voter "oui" que les personnes plus âgées et que celles n'ayant bénéficié que de la formation scolaire obligatoire.
- Ce sont les agriculteurs (45%) et les familles monoparentales (40%) qui ont fourni le pourcentage de "non" le plus élevé. Le nombre de cas appartenant à ce groupe étant toutefois infime, il convient d'interpréter le résultat avec la plus grande prudence.
- Les célibataires ont été plus nombreux à accepter le projet (91%) que les personnes mariées (78%), veuves ou divorcées (81%).

Tableau 5.2:
Comportement selon les groupes socio-démographiques

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	73	
Total VOX	81	
Sexe		
Hommes	79	- 2
Femmes	83	+ 2
Age		
18-29	92	+ 11
30-39	84	+ 3
40-49	79	- 2
50-59	78	- 3
60-69	74	- 7
70 ans et plus	72	- 9
Formation scolaire		
Scolarité obligatoire	67	- 14
Ecole professionnelle ou équiv.	79	- 2
Collège, université	89	+ 8
Situation professionnelle		
Salarié-e-s total	80	- 1
Indépendant-e-s, cadres	83	+ 2
Agriculteurs, agricultrices	55	- 26
Employé-e-s et fonctionnaires de niveau moyen	86	+ 5
Autres employé-e-s et fonctionnaires	90	+ 9
Ouvriers et ouvrières	70	- 11
Non salarié-e-s total		
en cours de formation	77	- 4
travail au foyer	100	+ 19
en pension	81	0
	74	- 7
Confession		
reformée	83	+ 2
catholique	77	- 4
sans confession	87	+ 6

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Etat civil		
célibataire	91	+ 10
marié-e	78	- 3
veuf, veuve/divorcé-e	80	- 1
Région linguistique		
Suisse alémanique	81	0
Suisse romande	76	- 5
Suisse italienne	95	+ 14

Les caractéristiques politiques, identification avec un parti, auto-positionnement sur l'axe gauche-droite et la préférence pour les valeurs matérialistes ou post-matérialistes, ont influé de manière significative sur le comportement de vote:

- les sympathisant-e-s des deux partis gouvernementaux bourgeois PDC et UDC dont l'électorat dans les régions rurales est important, ont davantage rejeté ce projet que les adeptes du PRD et du PSS.

Tableau 5.3:
Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristique/catégorie	Comportement de vote pour le oui en % (N = ayant voté mat.)	Ecart de moyenne taux de oui en %
Total effectif	73	
Total VOX	81	
Identification à un parti		
UDC	73	- 8
PRD/PLS	86	+ 5
PDC/PCS	71	- 10
PES	94	+ 13
PSS	94	+ 13
Sans parti	71	- 10
Axe gauche/droite		
extrême-droite	61	- 20
droite	67	- 14
centre	79	- 2
gauche	93	+ 12
extrême-gauche	94	+ 13
ne peut se situer	76	- 5
Orientation matérialiste/post-matérialiste		
valeurs purement matérialistes	67	- 14
valeurs mixtes	81	0
valeurs purement post-matérialistes	92	+ 11

- Les comités référendaires sont issus de milieux conservateurs religieux, rien d'étonnant donc à ce que leurs arguments aient trouvé un écho auprès de la droite politique. Seul groupe caractéristique analysé, les adeptes des Démocrates suisses, du Parti des automobilistes et de l'UDF, groupe peu nombreux, auraient rejeté le projet (54% de "non"). Les personnes proches de l'AdI et du PEV fournissent également un fort pourcentage de "non" (42%).
- Plus les interviewé-e-s se situent à gauche, plus le pourcentage de "oui" augmente. Les interviewé-e-s se positionnant au centre ont moins fréquemment voté "oui" que les autres votant-e-s.
- Nos données confirment que les personnes dont les préférences vont aux valeurs post-matérialistes ont une attitude plus libérale face aux questions morales. Le pourcentage de "oui" des "post-matérialistes" atteint 25 pourcent de plus que celui des "matérialistes".

5.2 Motivation de la décision

La raison principale portant à accepter la révision du droit pénal en matière sexuelle était, selon les interviewé-e-s, le fait que le droit pénal de 1942 ne correspond plus aux conceptions morales en vigueur actuellement (55%).

Des arguments de fond ne furent énoncés que par une minorité des interviewé-e-s à titre de motivation décisive. La "décriminalisation", "l'amour entre jeunes gens du même âge non punissable" sont invoqués par 14 pourcent, une meilleure protection des femmes grâce à la pénalisation du viol entre époux par 12 pourcent des ayant-voté "oui".

Tableau 5.4:
Motivations des ayant voté "oui"

	Nombre d'énoncés	Pourcent des réponses
Adaptation à la morale actuelle	150	38%
La loi actuelle est dépassée	47	12%
Libéralisation	19	5%
Refus de la criminalisation des jeunes (âge de protection)	57	14%
Protection de la femme; viol entre conjoints punissable	47	12%
Etape vers l'auto-responsabilité	22	6%
Protection des jeunes	20	5%
Bonne solution, raisonnable	20	5%
Divers arguments justes	40	10%
Autres raisons	29	6%

Uniquement vot. mat., deux réponses possibles N = 376 (sans l'item "pas de réponse" = 19 interviewé-e-s).

20 interviewé-e-s attendent de la nouvelle loi une meilleure protection des jeunes (5%). Pour à peu près le même nombre d'interviewé-e-s, la révision est un pas vers l'auto-prise en charge (6%) ou tout simplement une solution raisonnable et positive (5%).

Tableau 5.5:
Motivations des ayant voté "non"

	Nombre d'énoncés	Pourcent des réponses
La morale ne doit pas suivre la mode	34	36%
Trop peu de protection des enfants et des jeunes	25	27%
Limitation des droits éducatifs des parents	8	9%
Le viol entre conjoints n'est pas tellement dramatique	6	6%
Mauvaise solution	6	6%
Divers arguments justes	14	15%
Divers arguments erronés	10	11%
Autres raisons	4	4%

Si l'ancienne loi est obsolète pour la majeure partie des partisan-e-s de la révision et ne correspond plus aux conceptions actuelles en matière de morale, un tiers des opposant-e-s (36%) estime quant à lui qu'il ne faut pas sacrifier la morale à la mode ou à l'esprit du siècle. La nouvelle loi ne garantit pas la protection des enfants et des jeunes (27%). 6 pourcent des opposant-e-s interviewés, ce qui est considérable en l'occurrence, estiment que le viol entre époux n'est pas "si dramatique que ça".

En guise de récapitulation, les opposant-e-s à la révision de la loi pénale en matière sexuelle sont en premier lieu issus de milieux conservateurs religieux ou de droite dont les concepts moraux sont rigides et la conception des rôles en matière sexuelle traditionnelle.

5.3 Soutien aux arguments "pour" et "contre" la réforme en matière sexuelle

Le tableau 5.6 récapitule les réponses des interviewé-e-s à une série d'arguments fondamentaux au sujet de la révision du droit pénal en matière sexuelle.

Un point fait l'unanimité auprès de nombreux interviewé-e-s: la vie privée doit rester l'affaire de chacun-e. Mais un tiers estime cependant que ce principe ne peut être toujours appliqué de manière illimitée.

Que le viol entre époux devienne punissable rencontre l'approbation de la majorité des groupes d'interviewé-e-s. Mais il reste deux cinquièmes estimant qu'il ne s'agit pas d'un délit punissable.

Uniquement vot. mat., deux réponses possibles N = 87 (sans l'item "ne sait pas/pas de réponse" = 8 interviewé-e-s).

Tableau 5.6:

Evaluation des arguments pour et contre la réforme du droit pénal en matière sexuelle
(pourcentage linéaire)

		D'accord	pas d'accord	pas de réponse
1) "Le nouveau droit limite les-droits des parents sur des questions morales importantes."	I	26	59	15
	II	15	79	6
	III	66	24	10
2) "Le mariage n'est pas une carte blanche pour la violence sexuelle, le viol entre conjoints doit être punissable."	I	75	16	10
	II	83	12	5
	III	56	38	6
3) "Dans une société libérale, les citoyen-ne-s doivent pouvoir décider seuls de leur comportement sexuel. La vie privée ne regarde ni l'Etat ni l'administration."	I	58	31	11
	II	58	36	6
	III	62	26	12
4) "Le nouveau droit pénal sacrifie des valeurs morales importantes. Il entrainera une recrudescence des grossesses précoces et propagera le sida parmi les jeunes."	I	27	58	15
	II	12	79	9
	III	79	16	5

I = Total interw.

II = "oui"

III = "non"

La conception des opposant-e-s de la décadence de la société et de la désagrégation des principes moraux - ainsi argumente un des comités référendaires - et la vision de l'accroissement de grossesses précoces et de la propagation du sida parmi les adolescent-e-s ne sont pas partagées par les partisan-e-s de la révision. Ils estiment que les lois ne sauraient se substituer aux principes.

6. Participation

A peine deux cinquièmes des ayant-droit de vote (38,6%) ont voté le 17 mai 1992. Si l'on compare avec d'autres votations durant les dernières années auxquelles une moyenne de 40 pourcent de citoyen-ne-s prirent part, nous sommes ici face à une participation moyenne.

Les analyses VOX antérieures démontrent que les oscillations relativement importantes en matière de participation relèvent du sujet mis en votation. La moitié environ des citoyen-ne-s ayant le droit de vote n'en use qu'occasionnellement et à condition:

- qu'ils disposent de connaissances spécifiques sur l'objet mis en votation;

- qu'ils se sentent concernés par les projets soumis et qu'ils puissent transposer leurs effets dans leur propre vie;
 - que les informations disponibles leur permettent de se faire une opinion.
- Nous examinerons donc ici le degré de connaissance du projet, la mesure dans laquelle les votant-e-s étaient concernés et les difficultés rencontrées pour prendre une décision.

6.1 Etat des connaissances

On sait qu'il s'agissait, le 17 mai, de se prononcer sur pas moins de 7 projets. La question du degré de connaissance des différents objets se posait donc tout particulièrement. Face à une telle profusion, les citoyen-e-s étaient-ils en mesure d'estimer correctement la portée des objets qui leur étaient soumis?

Les post-interviews indiquent que la connaissance des sept objets mis en votation était très variable. Les plus connus étaient ceux portant sur la protection des eaux. 83 pourcent des ayant-droit de vote (72% des abstentionnistes) étaient informés sur la teneur de la loi, 79 pourcent des interviewé-e-s (66% des abstentionnistes) connaissaient le sujet. Le degré de connaissance était le plus bas en ce qui concerne l'article constitutionnel sur la génétique et la procréation assistée et le projet d'adhésion au FMI et à la Banque mondiale: seuls 69 pourcent des ayant droit de vote étaient en mesure de fournir des indications. Près des trois quarts des interviewé-e-s étaient informés sur le service civil et sur la révision du droit pénal en matière sexuelle.

Tableau 6.1

Connaissance des objets après la votation (en %)

Connaissance des objets	Ayant droit de vote	Participant	Abstentionnistes
FMI et Banque mondiale	69	86	49
Protection des eaux	83	92	72
Génie génétique	69	80	56
Service civil	74	83	62
Droit pénal en mat. sex.	75	86	63

La post-analyse portait uniquement sur la connaissance des recommandations du Conseil fédéral et des mots d'ordre des partis pour la loi sur la protection des eaux et l'adhésion aux institutions de Bretton Woods. Sur ce dernier point 72 pourcent des ayant-droit de vote (89 pourcent des votant-t-e-s) connaissaient les recommandations des autorités, pour la protection des eaux 68 pourcent des ayant droit de vote (84 pourcent des votant-e-s) tandis que seuls 55 pourcent des interviewé-e-s (73% des votant-t-e-s) étaient au courant de l'initiative pour la sauvegarde des eaux.

La connaissance générale des mots d'ordre des partis était relativement faible. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'une majorité des votant-e-s connaissait le mot d'ordre d'un parti. La liberté de

vote décidé par le PSS pour la participation aux institutions de Bretton Woods n'était connue que de 16 pourcent des membres du parti. En ce qui concerne la loi sur la protection des eaux, seuls 13 pourcent des personnes proches du PRD se souvenaient que leur parti s'était, durant la campagne pour les votations, prononcé pour le double "non" des propriétaires de petites centrales hydroélectriques.

Nous l'avons déjà mentionné, jamais votation n'avait comporté autant d'objets. Parmi les votant-e-s, 30 pourcent estimaient que c'était bien ainsi ou du moins acceptable, on en avait ainsi fini pour un moment. 40 pourcent trouvaient cela négatif, les citoyen-ne-s se sentant dépassés. Chez les abstentionnistes, les deux premiers groupes comprenaient chacun 20 pourcent, 60 pourcent estimant négatif de mettre tant d'objets en votation en même temps. On peut donc supposer que davantage de citoyen-ne-s auraient voté s'il y avait eu moins de décisions à prendre.

6.2 Degré auquel on se sentait concerné

La connaissance des objets mis en votation étant relativement bonne, on peut supposer que la faible participation découle du sentiment subjectif des ayant-droit de vote d'être peu concernés, en particulier en ce qui concerne la participation au FMI et à la Banque mondiale. Seuls 14 pourcent des interviewé-e-s estimaient que ce projet avait des effets relativement importants sur leur propre existence. Le sentiment d'être concerné au niveau des deux propositions concernant la protection des eaux, l'article sur la génétique et le droit pénal en matière sexuelle était un peu plus élevé mais il restait moyen en comparaison temporelle. Seul un cinquième des interviewé-e-s se sentaient particulièrement concernés. C'est au sujet du service civil que les interviewé-e-s se sentaient subjectivement le plus concernés (25%).

A l'exception de l'UDC, aucun des partis gouvernementaux ne réussit à mobiliser particulièrement sur la question de la participation au FMI et à la Banque mondiale en éveillant le sentiment que chacun était concerné. Pour les autres objets seul le PES a réussi sur ce plan: 47 et 44 pourcent se sentaient concernés par la protection des eaux, 53 pourcent par l'article sur la génétique et le service civil et 34 pourcent pour la révision du droit pénal en matière sexuelle.

Tableau 6.2:
Implication et difficulté à prendre une décision selon les objets

	Ayant droit de vote	Votant-e-s	Difficulté comparée dans le temps
<i>Implication</i>	<i>"Personnellement très impliqué-e"</i>		
FMI/Banque mondiale	14%	16%	moyenne à peu
Protection des eaux/loi	21%	26%	moyenne
Sauvegarde des eaux/init.	22%	28%	moyenne
Génie génétique	21%	25%	moyenne
Service civil	25%	32%	moyenne à peu
Droit pénal en mat. sex.	21%	27%	moyenne

6.3 Difficultés à prendre une décision

La faible participation découle aussi des difficultés relativement élevées qu'eurent les citoyens à se faire une opinion et à évaluer les effets du résultat des votations sur leur propre situation.

Tableau 6.3:

Difficulté à prendre une décision selon les objets

	Ayant droit de vote	Votant-e-s	Difficulté comparée dans le temps
<i>Difficulté à se décider</i>	<i>"Projet plutôt facile à comprendre"</i>		
FMI/Banque mondiale	34%	42%	élevée
Protection des eaux/loi	55%	65%	moyenne
Sauvegarde des eaux/init.	52%	63%	moyenne
Génie génétique	47%	57%	moyenne
Service civil	73%	85%	basse
Droit pénal en mat.sex.	60%	70%	moyenne à basse

C'est la question de la participation aux institutions de Bretton Woods qui causa le plus de difficultés subjectives à se décider. Seuls 34 pourcent des interviewé-e-s jugèrent le projet "plutôt facile à estimer"⁵. Seules les personnes ayant été au collège ou à l'université, les indépendant-e-s et les adeptes du PRD trouvaient la décision un peu plus facile. La question relative au génie génétique fut-elle aussi perçue comme relativement difficile. 47 pourcent des interviewé-e-s la trouvèrent plutôt facile à juger. Seuls les membres de l'UDC et du PES n'éprouvèrent pas de difficultés. Les difficultés d'appréciation sont un peu moins élevées en ce qui concerne la protection des eaux. Des majorités relativement serrées estiment ce projet plutôt facile à comprendre, chez les socialistes et chez les Verts c'est un pourcentage en-dessous de la moyenne qui partage cet avis en ce qui concerne la loi sur la protection des eaux, pour l'initiative les membres du PSS, du PES et du PRD. La décision fut encore plus facile à prendre pour la révision du droit pénal en matière sexuelle. Ce sont les sympathisant-e-s du PDC qui ont eu les plus gros problèmes. La formation scolaire joua un rôle. Les personnes ayant fréquenté le collège et l'université furent plus à l'aise que les autres. C'est la question du service civil qui posa le moins de problèmes (73%). Les membres du PSS et du PES la trouvèrent particulièrement simple ainsi que les agriculteurs et les personnes ayant bénéficié d'une formation scolaire poussée.

6.4 La participation par groupes socio-démographiques et politiques caractéristiques

Les post-analyses ont toujours démontré que la disposition à voter était en étroite relation avec des caractéristiques sociales et politiques précises. C'est un fait que la post-analyse pour les votations du 17 mai 1992 ne dément pas.

5 A titre de comparaison, pour la votation sur l'abandon du nucléaire, cette opinion était partagée par 56% des ayant-droit de vote, par 57% pour le moratoire (cf. analyse VOX no 40 sur la votation du 23.9.1990), par 86% lors de la votation sur l'initiative populaire pour la suppression de l'armée (cf. analyse VOX no 38 sur la votation du 26.11.1989).

Considérons tout d'abord la participation suivant les caractéristiques sociales:

- on notera un écart de participation relativement grand entre les personnes âgées de 18 à 29ans et 30 à 39 ans et les autres groupes d'âge. Alors que 41 à 47 pourcent des jeunes citoyen-ne-s votèrent, seuls quelque deux tiers des personnes âgées de 40 à 49 ans, la couche économique porteuse, participèrent à ces votations fédérales.
- Les écarts relevant de la formation scolaire et de la situation professionnelle ne dévient pas de la norme des précédentes post-analyses. Les personnes n'ayant bénéficié que de la formation scolaire obligatoire ont sensiblement moins voté que celles ayant fréquenté le collège et l'université. Cette fois encore, la situation professionnelle a joué un rôle. Les employé-e-s du bas de l'échelle ainsi que les ouvrières et les ouvriers ont été les moins assidus.
- La structure du ménage, le fait d'être propriétaire ou non, la sédentarité et le type d'agglomération dans laquelle on vit jouent un rôle à ce niveau.
- On retrouve également l'écart habituel entre Suisses alémaniques et Suisses romands, ces derniers ayant été moins nombreux à participer que les Alémaniques.

En partant des caractéristiques politiques on est frappé par le fait que les partis n'ont pas tous réussi à mobiliser leurs troupes dans la même mesure. Les membres du PDC et du PES ont été moins nombreux à voter que ceux de l'UDC, du PRD et du PSS. L'appartenance politique n'a d'ailleurs pas réellement influé sur les votes. Le plus grand groupe d'interviewé-e-s, les "sans parti", compte le moins de votant-e-s. L'analyse à partir du positionnement sur l'axe gauche-droite donne le même résultat. Les personnes incapables de se situer à ce niveau ont été très peu nombreuses à voter.

Les interviewé-e-s pouvaient, lors de la post-analyse, se positionner sur l'éventail gauche-droite; en partant du centre on obtient une ligne symétrique à gauche et à droite. On était motivé au-dessus de la moyenne tant à gauche qu'à droite. Les personnes se situant au centre se comportèrent comme la moyenne des ayant-droit de vote. L'orientation matérialiste ou post-matérialiste joua un rôle dans la disposition à voter, les ayant-droit de vote portés sur les valeurs traditionnelles de

Tableau 6.4:
Participation selon les groupes socio-démographiques en %

Caractéristique/ Catégorie	"oui"	Ecart	N total
Participation saisie: 54%			
Participation effective: 38,6%			
Sexe:			
Hommes	60	+ 6	508
Femmes	49	- 5	480
Age:			
18-29	42	- 12	224
30-39	47	- 7	200
40-49	65	+ 11	191
50-59	62	+ 8	159
60-69	60	+ 6	101
70 ans et plus	57	+ 3	112

Caractéristique/ Catégorie	"oui"	Ecart	N total
Formation scolaire:			
Scolarité obligatoire	37	- 17	174
Ecole professionnelle ou équiv.	52	- 2	542
Collège, université	72	+ 18	258
Situation professionnelle:			
Salarié-e-s total	56	+ 2	581
Indépendant-e-s, cadres			
Employé-e-s	62	+ 8	104
Agriculteurs, agricultrices	58	+ 4	26
Employé-e-s et fonctionnaires de niveau moyen	63	+ 9	228
Autres employé-e-s et fonctionnaires	44	- 10	118
Ouvriers et ouvrières	48	- 6	105
Non salarié-e-s total	54	0	481
en cours de formation	56	+ 2	71
travail au foyer	53	- 1	229
en pension	54	0	181
Structure du ménage:			
1 personne	42	- 12	164
plusieurs personnes sans enfant	57	+ 3	460
plusieurs personnes avec enfants	57	+ 3	353
Propriété:			
propriétaire	67	+ 13	411
locataire / fermier	45	- 9	567
Sédentarité:			
résident-e depuis moins de 5 ans	42	- 12	242
plus de 5 ans	58	+ 4	740
Région linguistique:			
Suisse alémanique	58	+ 4	720
Suisse romande	44	- 10	218
Suisse italienne	54	0	48
Agglomération:			
Grands centres urbains	49	- 5	288
Villes petites et moyennes	53	- 1	229
Communes rurales	58	+ 4	471

la méritocratie et de l'Etat-providence, prospérité, travail, calme et ordre, ont été moins nombreux à voter. On notera en outre que la confiance dans le gouvernement engage à participer aux votations.

D'une manière générale, les déficits de représentation de certains groupes socio-démographiques et politiques réapparaissent toujours lors de votations pour lesquelles la participation ne dépasse pas 30 à 40 pourcent; ils apparaissent ici aussi à travers les écarts de participation.

Tableau 6.5:
Participation selon les caractéristiques politiques en pourcent

Caractéristique/ Catégorie	"oui"	Ecart	N total
Partis:			
UDC	71	+ 17	65
PRD/PLS	67	+ 13	114
PRD/PCS	55	+ 1	69
PES	56	+ 2	36
PSS	72	+ 18	122
Sans parti	41	- 13	447
Axe gauche/droite:			
extrême-gauche	61	+ 7	106
gauche	65	+ 11	183
centre	54	0	304
droite	69	+ 15	111
extrême-droite	63	+ 9	67
ne peut pas se situer	31	- 23	194
Confiance dans le gouvernement:			
élevée	59	+ 5	357
ni confiance/ni scepticisme	48	- 6	162
basse	53	- 1	469
Axe matérialiste / post-matérialiste			
valeurs purement matérialistes	50	- 4	204
valeurs mixtes	55	+ 1	624
nouvelles valeurs	57	+ 3	160

7. Récapitulation des principaux résultats

La participation aux institutions de Bretton Woods

L'adoption de ce projet fait de la Suisse le 157^e membre des institutions de Bretton Woods. Avant la votation, les adversaires avancèrent au premier chef des arguments concernant la politique du développement de ces organisations internationales et le coût de la participation.

Du point de vue socio-démographique, les plus nombreux à voter furent les retraité-e-s et les Romand-e-s, suivis par les salarié-e-s et les personnes ayant bénéficié d'une formation scolaire poussée. On obtient de notables écarts selon les caractéristiques politiques. L'opposition de gauche (PES) n'approuva qu'à une majorité très serrée. La majorité de l'opposition de droite de l'UDC se prononça contre la participation à ces institutions. Le projet obtint en revanche une forte approbation de la part des sympathisant-e-s du PRD et du PDC. Ce sont les personnes s'auto-situant au centre ou sur la gauche de l'éventail politique qui ont été les plus nombreuses à se rallier au projet. La confiance mise dans le gouvernement a joué un rôle prépondérant. Les citoyen-ne-s ne faisant pas confiance aux autorités refusèrent nettement le projet. Un quart environ des ayant voté "non" le firent pour des raisons de politique financière, un quart également au nom d'arguments tiers-mondistes. Un dixième seulement énonça des motivations isolationnistes pour justifier son refus. Pour les partisan-e-s, c'est un raisonnement anti-isolationniste qui a joué le plus grand rôle. La majorité suivit en cela l'argumentation des dirigeants politiques. 55 pour-cent des ayant voté "oui" veulent que la Suisse puisse davantage co-décider dans les organisations internationales. L'argument voulant que cette participation entraîne des avantages économiques pour la Suisse ne trouva que peu d'écho. Les arguments tiers-mondistes ne pesèrent pas lourd non plus.

Les énoncés soumis au jugement des interviewé-e-s permettent de distinguer trois groupes socio-démographiques principaux: les milieux isolationnistes-conservateurs rejetant la participation au nom des coûts qu'elle engendre; les sceptiques refusant le projet parce qu'ils n'attendent pas du FMI qu'il apporte une réelle amélioration de la situation du Tiers-Monde et les sceptiques qui malgré leurs doutes à ce même propos estiment que la Suisse doit assumer davantage de responsabilités dans l'économie mondiale; enfin les groupes professant une adhésion de principe à l'intégration, arguant que la Suisse ne pourrait apporter une contribution efficace pour la maîtrise des problèmes urgents du Tiers-Monde qu'en adhérant au FMI.

Dans l'optique de la prochaine votation sur l'adhésion à l'EEE, on peut désormais admettre que le climat à propos de l'intégration s'est amélioré. Le Conseil fédéral a réussi à faire passer sa posi-

tion fondamentale d'ouverture au monde auprès de la population. Les opposant-e-s des milieux isolationnistes aussi bien que les personnes sceptiques à l'égard des organisations internationales sont restées minoritaires, mais il faudra compter avec elles lors de la votation sur l'EEE.

La protection des eaux

Les votant-e-s ont nettement distingué entre les deux objets soumis au vote, la loi sur la protection des eaux et l'initiative. Le résultat fut un compromis typiquement helvétique, l'adoption de la loi et le rejet de l'initiative. En accord avec le gouvernement et le parlement, des majorités manifestes souhaitent que les eaux encore intactes soient mieux protégées et que l'on assure davantage d'eaux résiduelles mais elles rejettent une initiative plus radicale demandant beaucoup plus d'eaux résiduelles et l'assainissement des eaux polluées, et ce en raison des coûts économiques qui en résulteraient.

La domiciliation a constitué un facteur important dans les deux cas au niveau du rejet ou de l'adoption. Dans les grands centres urbains, privés de nature, la notion de protection des eaux s'imposait et l'initiative populaire a obtenu une majorité. Dans les régions rurales cependant où l'intérêt lié à l'utilisation des eaux prenait le dessus, les deux objets obtinrent de mauvais résultats. Les agriculteurs ont été les plus nombreux à rejeter ces projets.

Les jeunes, les étudiant-e-s, les locataires, les personnes résidant depuis peu dans une localité, les gens de gauche et les Verts ont accepté la loi sur la protection des eaux au-delà de la moyenne. Les opposant-e-s se composaient surtout de personnes âgées, d'ouvrières et d'ouvriers, de propriétaires et de gens de droite. Les partisan-e-s invoquèrent la protection des eaux et de la nature pour justifier leur "oui". Les adversaires invoquaient au premier chef le refus de lois supplémentaires.

L'initiative pour la sauvegarde de nos eaux fit apparaître un écart jamais observé jusqu'ici entre les femmes et les hommes. Les femmes l'acceptèrent à 48 pourcent, les hommes à 32 pourcent seulement. Des "oui" au-delà de la moyenne vinrent des jeunes, des étudiant-e-s, des sans confession, de personnes résidant depuis peu de temps dans une localité, de gens de gauche et des adeptes du PES. Les personnes âgées, les ouvrières et les ouvriers ainsi que les Romand-e-s et les troupes des partis bourgeois furent plus nombreux à la rejeter. Les motivations du "oui" se ressemblaient, le "non" était justifié par le sentiment que l'initiative allait trop loin.

Les abstentionnistes ayant une opinion auraient accepté l'initiative populaire à 60 pourcent contre 40. Si la participation avait été plus élevée, le résultat aurait donc été très serré.

L'écart du degré de confiance mise dans le gouvernement est très marqué chez les interviewé-e-s. Les personnes ayant voté 2 x "oui" et celles ayant voté 2 x "non" ne font pas du tout confiance au gouvernement. Le groupe entre les deux - dont le vote différencié a été décisif - avait, lui, nettement placé sa confiance dans les autorités.

La votation du 17 mai 1992 constituait une première tentative de réglementer, en Suisse, par voie constitutionnelle, les risques et les chances de la médecine de la reproduction artificielle et des manipulations génétiques. L'adoption du projet permet à la Suisse d'avoir désormais une base constitutionnelle en la matière. Avant la votation, l'opposition au projet portait principalement sur la médecine de la reproduction artificielle; elle émanait principalement de milieux se réclamant de l'éthique chrétienne et de groupes particulièrement concernés (femmes et handicapé-e-s). La réglementation prévue pour les manipulations du patrimoine germinal non humain suscita elle aussi l'opposition.

Ce sont les habitant-e-s des grands centres urbains ainsi que les plus jeunes ayant-droit de vote, les personnes en voie de formation et celles ayant fait des études qui ont le plus clairement adopté le projet. L'opposition se réclamant de l'éthique chrétienne des milieux conservateurs (UDC et PDC) a fortement agi. En revanche, les personnes se situant sur la gauche de l'éventail politique ont fortement plébiscité le projet ainsi que les membres du PES et du PSS.

L'opposition issue de ces milieux politiques fut de peu de poids. L'acceptation découle vraisemblablement de la confiance dans le gouvernement chargé de concrétiser le principe de base de l'article constitutionnel (empêcher les abus et préserver la dignité humaine) dans la législation.

Les réponses aux énoncés proposés à l'appréciation des interviewé-e-s démontrent clairement que ni l'aspect de la médecine de reproduction artificielle ni le secteur non humain n'ont polarisé l'opinion. Un point commun unit les interviewé-e-s: le refus de "bébés-éprouvettes" et de la possibilité de breveter et de commercialiser végétaux et animaux comme des inventions techniques. Plus de deux cinquièmes des opposant-e-s et une majorité des partisan-e-s espèrent de la loi un plus d'efficacité dans la lutte contre les maladies au moyen du génie génétique.

Les partisan-e-s ont eux aussi des doutes au sujet de la manipulation abusive des êtres humains, des végétaux et des animaux par le génie génétique. Opposant-e-s et partisan-e-s du projet se distinguent en ceci que les réserves des seconds ne s'étendent pas à l'article constitutionnel. Ceci leur permet de laisser au législateur le soin de dissiper leurs doutes.

Arrêté fédéral sur la création d'un service civil

Pour la quatrième fois en deux décennies, après les votations de 1977, 1984 et 1991, on a voté le 17 mai 1992 pour la création d'un service civil de remplacement pour les objecteurs de conscience. L'arrêté fédéral ayant été adopté, l'article 17 de la Constitution fédérale qui règle l'obligation générale du service militaire est complété par "La loi prévoit l'organisation d'un service civil." Ce projet a été tout particulièrement combattu - sans effet de propagande cependant - par les milieux de la droite bourgeoise. Les sympathisant-e-s des partis de droite ont été les plus nombreux à le rejeter.

Les partisan-e-s justifiaient leur décision par deux arguments:

- le projet permet la décriminalisation de l'objection de conscience.
- Un service civil de remplacement est plus sensé qu'une peine d'emprisonnement.

Les opposant-e-s y voyaient une atteinte à l'obligation générale de s'acquitter d'un service militaire et l'affaiblissement de l'armée.

L'attitude de la population au sujet d'un service civil a nettement évolué au cours des 15 dernières années. En partant du principe que les formes de service militaire resteront les mêmes - également contraignantes - une majorité approuve le libre choix entre un service militaire et un service civil.

Réforme du droit pénal en matière sexuelle

En proposant la révision du droit datant de 50 ans, le Conseil fédéral et le parlement entendait offrir une meilleure protection du libre arbitre de chacun en matière sexuelle, et protéger les jeunes de perturbations affectant leur développement sexuel. Deux comités d'opposition lancèrent le référendum. La majorité des votant-e-s ne s'est pas ralliée à leurs arguments, la révision du droit pénal en matière sexuelle a été adoptée le 17 mai 1992 avec 73 pourcent de "oui".

Les personnes ayant voté "non" au-dessus de la moyenne étaient celles n'ayant pas été plus loin que la formation scolaire obligatoire, les personnes âgées et celles s'auto-positionnant à l'extrême-droite. Le projet obtint l'adhésion illimitée des membres du PES et du PSS ainsi que des interviewé-e-s se réclamant de valeurs post-matérialistes.

Les partisan-e-s estimaient que cette adaptation à la morale actuelle aurait dû être réalisée depuis longtemps, ils appréciaient la flexibilité de l'âge jusqu'auquel les jeunes ont besoin d'être protégé-e-s.

Les opposant-e-s estimaient quant à eux que la morale ne doit pas être tributaire de la mode et que la nouvelle version de la loi ne garantissait pas suffisamment la protection des enfants et des jeunes.

Participation

Comparée à celle des votations antérieures, la participation de 38,6 pourcent est un peu en-dessous de la moyenne, ce qui découle du fait que les "votant occasionnellement" ont été peu nombreux cette fois. Les objets soumis à la votation ne les motivaient pas beaucoup et ils avaient quelques difficultés à prendre une décision, en particulier sur le point de la protection des eaux et de l'article constitutionnel sur le génie génétique.

La participation des groupes socio-démographiques et politiques a été très différenciée. Les jeunes citoyen-ne-s, celles et ceux n'ayant suivi que la formation scolaire obligatoire, les Suisses romand-e-s et les employé-e-s du bas de l'échelle ont particulièrement peu participé à ces votations. Les partis de droite (UDC et PRD) ainsi que le PSS ont plus mobilisé leurs membres que le PDC et le PES. Les personnes ne pouvant se situer sur l'éventail gauche/droite ont été les moins nombreuses à voter.

Tableau 1:

Les résultats effectifs des votations pour l'ensemble de la Suisse
et par cantons en pourcent des votant-e-s (1)

Canton	Parti- cipation	Génie- génétique % oui	Service- civil % oui	Droit pénal sexuel % oui
CH	38.5	73,8	82,5	73,1
ZH	45.1	78,0	83,9	77,5
BE	37.1	78,3	84,6	73,5
LU	40.0	70,5	83,9	71,1
UR	36.0	66,4	79,9	66,4
SZ	44.3	59,0	74,0	58,9
OW	42.0	64,1	80,1	66,3
NW	43.8	76,4	83,5	74,0
GL	41.3	72,6	79,8	70,7
ZG	47.9	72,2	86,1	73,6
FR	31.0	72,8	81,5	69,5
SO	50.6	72,7	84,0	75,8
BV	42.0	82,3	91,7	85,0
BC	42.9	79,8	89,1	80,2
SH	68.2	72,8	83,6	70,0
AR	46.5	74,1	82,4	69,3
AI	36.5	65,8	80,0	62,4
SG	38.9	74,7	84,5	71,3
GR	40.0	73,5	82,6	73,3
AG	33.7	73,7	79,8	71,0
TG	39.8	74,3	82,4	68,9
TI	30.3	78,8	86,1	84,2
VD	30.8	66,8	71,4	70,9
VS	32.7	44,8	65,2	43,3
NE	34.7	71,0	82,1	69,3
GE	32.9	72,1	86,8	79,5
JU	51.0	69,8	79,1	67,4

1) Selon la presse du 18. 5. 1992

P.P.



8001 Zürich

EUROPA-BAROMETER SCHWEIZ

Seit 1989 realisiert das GfS-Forschungsinstitut unter dem Titel "Europa-Barometer Schweiz" regelmässig auch Befragungen zum europäischen Integrationsprozess. Diese Untersuchungen analysieren Wissen, Einstellungen und Verhaltensweisen in der Europa-Frage der schweizerischen Stimmberechtigten. Das Europa-Barometer Schweiz versteht sich als unabhängiges Forschungsprojekt und wird 1992 unter anderem getragen von staatlichen Stellen, Verbänden und Firmen der Wirtschaft, drei Regierungsparteien, drei Medien-Verlagen und zwei Agenturen im Bereich der Öffentlichkeitsarbeit.

An Forschungsberichten sind bisher erschienen (Stand September 1992):

Claude Longchamp: Analyse der politischen Konfliktlinien in der Europa-Frage (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 1), Bern 1990.

Wolf Linder, Claude Longchamp: Die Haltung der Schweizer Bevölkerung zur Europäischen Gemeinschaft. Vorabklärungen zur Erstellung eines schweizerischen Europa-Barometers (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 2), Bern 1991.

Claude Longchamp: Ein Europa-Barometer für die Schweiz! (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 3), Adliswil/Bern 1991.

Claude Longchamp: Fallen Volks- und Ständemehr bei einer EG-Volksabstimmung zwangsläufig auseinander? (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 4), Adliswil 1991.

Fritz Plasser, Peter A. Ulram, Claude Longchamp: Aktuelle Trends in der EG-Haltung Österreichs und der Schweiz (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 5), Adliswil 1991.

Dossier Österreich: Analysen der EG-Haltung in unserem Nachbarland, Red. Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 6), Adliswil 1991.

Claude Longchamp: Die Wende. Analyse der EWR/EG-Haltung unter den Schweizer Stimmberechtigten und in der Europäischen Gemeinschaft (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 7), Adliswil 1991.

Claude Longchamp: Europa-Barometer für die Schweiz. Hauptergebnisse der Frühjahreswelle 1992 (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 8), Adliswil 1992.

Claude Longchamp: Europa-Barometer Schweiz. Stabilisierte Haltungen im historischen Moment (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 9), Bern 1992.

Peter Spichiger Carlsson: Die jungen Erwerbstätigen und ihre Einstellung zu Europa. Trenddaten aus der ADIA-Datenbank (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 10), Adliswil 1992.

Dossier Ost- und Mitteleuropa: Zusammenstellung neuer Informationen aus den Ländern Polen, Tschechoslowakei, Ungarn, Rumänien, Bulgarien. Redaktion Claude Longchamp, (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 11), Bern 1992.

Europa-Chronik: Politische Ereignisse in der Schweiz (17. Mai bis 14. August 1992), Red. Claude Longchamp. (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 12), Bern 1992.

C'est oui! Premières analyses du référendum sur l'Union politique en France du 20 septembre 1992, rédigé par Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 13).

Europa-Chronik 11. 9. - 27. 9. 92, Red. A. Rickenbacher, C. Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 3) Bern 1992.

Claude Longchamp: Die Schweiz und Europa - ein ziemlich normaler Sonderfall. Hauptergebnisse der Herbstbefragung 1992 (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 14) Bern 1992.

Abonnementsbedingungen können beim GfS-Forschungsinstitut, Büro Bern, Bärenplatz 2, 3011 Bern, (T.: 031 22 08 06, F.: 031 22 08 19), bestellt werden.